

## Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

### Compte rendu intégral de la Séance publique de l'Assemblée départementale du 24 juillet 2020

[CA 2019 / OB 2020 / BP 2020]

---

*Sous la présidence de Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental*

---

*Ouverture de la séance : 9h35*

**Mme VASSAL** : Chers collègues, la séance est ouverte. Celles et ceux qui ont reçu des pouvoirs, merci de bien vouloir me les communiquer. Mme DALBIN, qui est la plus jeune Vice-Présidente va procéder à l'appel nominal.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Roland GIBERTI, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,  
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,  
Maurice DI NOCERA donne procuration à Didier REAULT,  
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,  
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,  
Gérard GAZAY donne procuration à Véronique MIQUELLY,  
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Henri PONS,  
Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO,  
Richard MALLIE donne procuration à Jean-Marc PERRIN,  
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,  
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE

**Mme VASSAL** : Très bien. Le quorum étant atteint nous allons pouvoir commencer la séance.

Tout d'abord, je tiens à remercier une nouvelle fois l'ensemble des agents de notre collectivité, qui ont démontré durant la période de confinement et de déconfinement une réactivité et un courage exemplaires. En votre nom à toutes et à tous, je tenais à les remercier et leur dire que pendant cette situation exceptionnelle ils ont fait preuve de professionnalisme, de force et de volonté face à une adversité difficilement maîtrisable. L'action des agents a illustré notre engagement commun, l'ADN de notre collectivité, cela dans l'intérêt à la fois du public et de tous les habitants du département. C'est dans ces heures difficiles qu'il est possible de mesurer véritablement la valeur de chacun ; ce soutien, en tout cas, a été capital pour affronter ces épreuves. Les sapeurs-pompiers n'ont pas ménagé leur peine, à l'instar des marins-pompiers de Marseille qui eux aussi ont mis tout leur cœur pour que les choses se passent le moins mal possible.

Cet épisode a montré de manière éclatante le rôle primordial que jouent les collectivités territoriales et locales, qu'il s'agisse des communes, de la Métropole, du Département et de la Région. Nous continuerons à tenir ce rôle, car nous ne sommes pas encore débarrassés de ce virus. Il fait partie de nos vies malheureusement - merci à tous de porter un masque dans cette assemblée. Nous devons donner l'exemple, sachant qu'il nous faudra vivre avec sa présence pendant encore un certain temps. C'est la raison pour laquelle je tiens à ce que nous renforçons le travail mené avec les centres de dépistage, en nous appuyant sur l'activité exceptionnelle du Laboratoire départemental d'analyses (LDA) et tous les moyens matériels et humains mis à disposition des soignants publics et privés. Nous avons à cet égard décidé de rouvrir un centre fixe à Marseille et, avec le concours des sapeurs-pompiers, une plateforme mobile qui sillonnera le département. Cette initiative est conduite en collaboration avec l'IHU, l'ARS et le LDA. C'est grâce à cette mobilisation générale que nous pourrons aussi continuer à aider les plus vulnérables d'entre nous. À la rentrée, nous devons prendre en considération les conséquences de la crise sanitaire sur les entreprises et l'emploi.

Protéger les plus vulnérables, agir avec force pour la solidarité, continuer à œuvrer au développement de nos territoires et aider le tissu économique : tel est le cœur de l'action départementale.

Sans l'engagement très fort en termes d'investissements du Département auprès des communes, de toutes les communes, pour préserver le patrimoine, donner des équipements sportifs, rénover des écoles, refaire de la voirie, améliorer le cadre de vie...toute notre économie pourrait vaciller. C'est pourquoi, il nous faut être présents, quelle que soit la commune et quelle que soit sa couleur politique. Depuis 2015, si c'est un projet qui est bon pour nos habitants nous le soutenons. Il reste que la crise sanitaire a montré combien est fragile l'équilibre territorial. Surtout, la crise a fragilisé notre situation financière. M. RÉAULT vous l'expliquera en détail tout à l'heure, la crise a pesé à hauteur de 110 millions d'euros sur nos finances. Et vous le savez, les recettes que nous attendons pour l'exercice à venir seront de fait en baisse, compte tenu de l'arrêt complet du pays pendant les 2 mois de confinement.

Pendant la crise, nous sommes restés aux côtés des bénéficiaires du RSA et de ceux de l'APA, ces 2 volets augmentant, vous le verrez dans le budget, de manière conséquente. C'est pourquoi je vais maintenant vous présenter une motion que nous avons élaborée en Commission des présidents la semaine dernière. Par ce texte, nous demandons à l'État de nous accompagner davantage. Il ne l'a pas fait jusqu'à présent, mais face au défi et aux périls qui

nous menacent nous avons le devoir de le solliciter et nous ne manquerons pas de le faire. Il y a eu la création d'un fonds d'urgence national pour aider les départements et renforcer leurs dotations, comme nous l'avions demandé par l'entremise de l'ADF. Avec l'arrivée du nouveau Premier ministre et du maintien dans ses fonctions de Mme GOURAULT, l'État affiche sa volonté d'engager une centralisation qui soit mieux assumée. Nous avons entendu M. CASTEX, le 16 juillet, dire qu'il voulait donner davantage de liberté aux territoires. C'est bien, mais il faut aussi donner les moyens qui vont avec. Sans garantie de ressources stables, je ne vois pas l'intérêt de disposer de plus de liberté. Il faut redonner de l'air aux collectivités et à la démocratie locale. C'est à ce prix que nous pourrions rendre sa crédibilité à la classe politique. Vous connaissez mon attachement à la participation aux différents scrutins démocratiques, l'abstention étant une catastrophe. Nous devons mener des actions au profit de nos habitants.

Je vais lire la motion, qui est présentée par l'ensemble des conseillers départementaux en accord avec tous les présidents de groupe : *« Nous venons de vivre des mois très difficiles. Nous commençons à peine à tirer les premiers éléments de bilan de gestion de la crise. Dans notre département les collectivités locales : les communes, le Département, la Métropole et la Région, ont particulièrement été sollicitées pour répondre aux besoins des habitants. Lors de cette crise, elles ont pleinement montré toute leur utilité, suppléant à diverses reprises certains retards du gouvernement.*

*Dès le début de la crise notre institution, ses agents, se sont engagés pour permettre la continuité du Service Public, l'organisation de la réponse aux besoins, le soutien aux acteurs de terrain en lien avec les collectivités.*

*Elles et eux ont répondu présents pour que des masques soient distribués à la population, et pour que la solidarité s'organise sur notre territoire.*

*Les travailleurs sociaux et les agents des Maisons de la Solidarité, souvent en lien avec les CCAS ont poursuivi l'accompagnement des familles, des enfants, et permis de détecter les situations de maltraitance intra familiale.*

*Maintenant, il s'agit de réussir le déconfinement, en y apportant tous les moyens nécessaires : aux personnels, aux collègues...*

*Cet épisode douloureux nous montre combien notre pays, la République, ont besoin des institutions de proximité, celles qui, au plus près des habitants, entendent, écoutent, construisent avec eux.*

*Acteur principal de la solidarité, le Département est un des premiers moteurs de l'inclusion. Dans un contexte de crise sociale, démocratique et désormais sanitaire, son rôle central mérite d'être réaffirmé. Notre territoire est divers, mais son rôle est d'assurer l'égalité entre les habitants de notre département afin d'éviter que des fractures ne se creusent ni ne se créent. Et pour réussir, des moyens sont nécessaires.*

*Tout le monde s'accorde à dire qu'il y aura un avant et un après-COVID. Les populations aussi sont en attente des transformations qui leur permettront de mieux vivre.*

*Dans ce cadre, nous le savons, la décentralisation est plus que nécessaire, et cela même si l'État doit jouer un rôle dans l'égalité de traitement des territoires.*

*Mais les rapports entre l'État et les collectivités ne peuvent pas échapper à cette ambition de changements profonds. Ils doivent reposer sur la confiance et le dialogue ! L'état doit être facilitateur, agissant de concert avec les collectivités en leur laissant davantage d'autonomie dans l'exercice de leurs compétences tout en leur donnant les moyens financiers.*

*Notre Département a engagé de gros moyens financiers pour répondre aux besoins et doit pouvoir continuer à le faire.*

*Notre Département a plusieurs fois sollicité le Gouvernement sur cette problématique.*

*Nous sommes déjà intervenus pour demander la compensation à l'euro des dépenses engagées par notre collectivité : le RSA, l'APA... tout comme chacun de nous connaît*

*l'engagement de notre collectivité dans la bonne marche de l'économie de notre Département.*

***Pour toutes ces raisons, après l'initiative ayant été engagée par nos élu.e.s, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône réuni en Séance Publique le 24 juillet 2020 demande la création d'un fonds d'urgence national pour soutenir les départements ainsi qu'un renforcement de leur dotation globale de fonctionnement. »***

Avant de passer au vote, je vais donner la parole à ceux qui souhaitent commenter cette motion.

**M. JORDA :** Mme la Présidente, en reprenant les mots du Premier ministre, l'idée est de redonner de la liberté aux territoires en plaçant les responsabilités au niveau du Département, des collectivités territoriales. Ceux-ci agissent, mais l'État doit être un partenaire, doit dialoguer et donner les moyens. Nous voterons bien entendu en faveur de cette motion.

**M. VIGOUROUX :** Mme la Présidente, nous sommes tous d'accord pour dire que la décentralisation n'est pas terminée. Un travail législatif et réglementaire très important reste à faire, pour simplifier les choses et permettre aux collectivités locales de conserver leurs compétences générales pour certaines. Le Premier ministre se dit prêt à renforcer les pouvoirs du Département ; nous suivrons cela avec beaucoup d'attention.

D'autre part, nous tenions à rendre hommage aux personnels de terrain du Département, comme les agents des MDS, qui ont été plus qu'exemplaires, et ceux des communes. Nous appuierons évidemment cette motion.

**M. RÉAULT :** Mme la Présidente, cette motion est importante et doit être approuvée par l'ensemble de nos collègues. Elle est peu ou prou reprise ou adoptée par d'autres départements dans des termes semblables pour demander à l'État de jouer son rôle de solidarité nationale. Il faut qu'il prenne en compte l'investissement des collectivités régionales, départementales, municipales, communautaires...mais aussi de tous les agents qui se sont mobilisés au-delà de leur temps de travail, de leurs compétences et parfois de leurs missions. Certainement, l'État ne nous dira pas non. Il a d'ailleurs évoqué la possibilité d'un soutien, mais celui-ci a la fâcheuse habitude de dire « oui » avant de transformer tel fonds d'aide en un fonds de péréquation horizontale où il n'apparaît plus. Chers collègues, Mme la Présidente nous devons être très vigilants à ce que cette fâcheuse habitude ne se reproduise pas en l'occurrence. Un fonds d'urgence vertical qui descend de l'État vers les collectivités permet effectivement d'apporter une solidarité nationale.

**Mme VASSAL :** Merci. Nous allons passer au vote.

*- Vote : la motion est adoptée à l'unanimité.*

### **Approbation du compte rendu sténographique de la séance publique du 14 avril 2020**

*- Vote : le compte rendu sténographique de la séance publique du 14 avril 2020 est approuvé à l'unanimité sans faire l'objet d'observation.*

**1. Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice.**

**2. Déclaration réglementaire des indemnités de fonction 2019 des élus locaux.**

**M. MORAINÉ** : Mme la Présidente, chers collègues, le rapport 1 correspond au compte rendu traditionnel à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice, cela pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mai 2020.

- *Vote : les rapports 1 et 2 sont adoptés.*

**3. Prime exceptionnelle en faveur des personnels mobilisés durant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.**

**4. Achèvement de la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).**

**5. Versement de la prime de fin d'année 2020.**

**6. Astreintes et permanences.**

**7. Mise en place d'une période transitoire de télétravail pour les agents départementaux.**

**8. Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.**

**Mme MIQUELLE** : Mme la Présidente, chers collègues, je souhaite vous rappeler la volonté affirmée de notre collectivité de poursuivre en 2020 les axes de sa politique dédiée aux ressources humaines. Bien entendu, le budget sera marqué par la crise sanitaire sans précédent. Grâce à des moyens déployés dans l'urgence, de nombreux agents ont pu poursuivre tout ou partie de leurs missions en télétravail. Aussi, au nom de cette assemblée, je souhaite saluer, comme vous l'avez fait, tous ceux qui ont continué à travailler sur site ou sur le terrain, permettant d'assurer la continuité de l'activité. Le budget 2020 a été réajusté afin de tenir compte de leur implication. Il se caractérise par la poursuite d'actions essentielles au service de nos concitoyens, mais également par la mise en place de nouvelles mesures en faveur de nos personnels.

Tout d'abord, la poursuite des actions pour l'emploi des jeunes, alors que l'État s'est progressivement désengagé du dispositif des emplois aidés dans nos 135 collèges... 300 de ces emplois étaient menacés à terme. Pour les préserver, la collectivité a décidé en 2018 de créer 300 emplois budgétaires permanents à temps non-complet. Parmi eux, plus de 130 ont été stagiaires pour assurer à ces personnels une sécurité de l'emploi, et les titularisations vont se poursuivre cette année. Le Département prévoit également le renouvellement du dispositif des contrats d'apprentissage, avec un objectif de 50 contrats, et celui des services civiques, avec la possibilité d'un engagement de 150 jeunes volontaires.

Nous poursuivrons aussi les actions pour la qualité de vie de nos aînés. Des moyens sont mobilisés pour permettre la poursuite du recrutement des agents affectés dans les Maisons du bel âge au fur et à mesure de leur ouverture. Près de 120 agents sont actuellement en poste. Des actions favorisant la qualité de vie et le pouvoir d'achat des agents sont aussi mises en route avec des moyens budgétaires inscrits dans le budget 2020 pour poursuivre l'application de l'accord national PCR, qui prévoit des reclassements et des revalorisations indiciaires.

Par ailleurs, le déploiement initié en 2018 du RIFSEEP se poursuit au fur et à mesure de la parution des textes, et aujourd'hui notre collectivité achève la mise en place de ce dispositif au niveau des cadres d'emploi restants. Sont concernés aujourd'hui les 2 300 agents des filières

technique, médicosociale, médicotехnique et sportive, qui pourront en bénéficier à compter du 1er août 2020.

Le Département poursuit également une politique d'avancement d'échelons des grades et de promotion favorable à la carrière de ses agents, et, au titre de l'exercice 2020, plus de 2 200 agents seront concernés par un avancement d'échelon.

Par ailleurs, pour assurer une meilleure protection santé et prévoyance des agents, la collectivité a décidé de revaloriser la participation employeur à un contrat de mutuelle complémentaire. Enfin, de nouvelles règles d'abattement sur le régime indemnitaire en cas de maladie, plus favorables aux agents, ont également été mises en place.

Des actions sur l'efficience au travail, avec un compte personnel de formation qui va être déployé pour nos agents afin de leur permettre d'acquérir chaque année de nouveaux droits à la formation, des crédits pour les agents mobilisés pendant la crise sanitaire, avec une prime exceptionnelle qui sera versée aux agents en activité durant la période comprise entre le 17 mars et le 10 mai sur la base de 35 euros nets par journée de travail en présentiel ou de 20 euros nets par jour en télétravail dans la limite du plafond de 1 000 euros....En parallèle, et afin de soutenir leur pouvoir d'achat, un forfait de titres restaurant a été attribué à l'ensemble des agents ayant exercé leurs fonctions en présentiel, en télétravail ou placés en autorisation exceptionnelle d'absence durant la période de confinement.

Pour conclure, le budget des ressources humaines conserve des moyens à la hauteur des enjeux majeurs qui nous attendent en 2020, avec un budget de 364 millions d'euros, en hausse de 4,70 %.

**Mme VASSAL** : Mme SPORTIELLO a demandé la parole...

**Mme SPORTIELLO** : Mme la Présidente, ce rapport sur la mise en place d'une période transitoire de télétravail pose un certain nombre de questions, la plus importante étant celle de l'égalité entre agents. Durant la crise, l'activité des services a été maintenue, soit par la présence des agents sur leur lieu de travail, soit par le biais du télétravail. Mais ce dispositif s'est appliqué de façon restrictive, puisqu'en furent exclus un certain nombre d'agents ne disposant pas d'une connexion internet personnelle ou de matériels informatiques suffisamment performants. Les fonctions essentielles ont été privilégiées dans la fourniture de ces matériels. Aujourd'hui, le virus est là pour longtemps, et d'autres viendront, sans oublier les maladies saisonnières. La crise risque fort de devenir la normalité, cela à très brève échéance. On nous parle déjà de reconfinement. Nous devons alors nous préparer sereinement pour la suite, et je ne pense pas que ce rapport prenne le parti de la sérénité. Il entérine des distinctions, des restrictions, des inégalités qui n'ont pas lieu d'être. Soit le télétravail est proposé dans des conditions égales à tous les agents pouvant y prétendre, soit des tensions inutiles vont apparaître.

Et puisque nous sommes dans la crise et dans les problèmes d'égalité, je voudrais dire un mot sur les MDS et leurs agents médicosociaux. Ils contestent, vous le savez, leur nouveau régime indemnitaire, qui ne traduit en rien une juste reconnaissance de leur profession. On l'a dit, il faut aller plus loin que les paroles et les remerciements, sans compter que ces mêmes agents revendiquent aussi des moyens pour les populations gravement défavorisées dont ils ont la charge et dont le nombre ne cesse d'augmenter de façon dramatique.

Mme la Présidente, prenons les devants et organisons-nous de manière sensée et apaisée !

**Mme MIQUELLY** : Vous avez raison, et nous continuons à travailler pour mettre en place des dispositifs de télétravail efficaces. Mais les choses ne peuvent pas se faire en cinq minutes, et je crois que les services du Département qui ont fonctionné en présentiel ont



vraiment permis la continuité de l'activité, le versement des salaires...La machine a continué de fonctionner. D'autre part, certains agents ne peuvent pas télé-travailler, c'est vrai pour les routes, l'accueil des élèves dans les collèges... Les dispositifs de télétravail ne peuvent pas convenir à tout le monde, mais pour celles et ceux qui peuvent et veulent y participer, nous allons continuer leur développement. Nous avons agi dans l'urgence, nous allons à présent agir en prévoyant et en anticipant pour augmenter la part de ces dispositifs - les agents sont progressivement équipés, les choses se font progressivement. Nous réunissons des CHSCT, nous travaillons avec les partenaires sociaux et l'ensemble des personnels pour que s'applique et s'élargisse au mieux le télétravail.

Concernant le RIFSEEP, je rappelle qu'en 2018, pour les cadres d'emploi de la filière administrative, il a coûté 4 355 000 euros. Ce dispositif est un réajustement du régime indemnitaire, il n'est pas prévu pour augmenter les primes. Ceci dit, à l'occasion de sa mise en place, nous avons revalorisé et augmenté les primes de nos agents. En 2019, 950 000 euros ont été rajoutés en direction des médecins et pour le passage en catégorie A des ASE et des EJE. En 2020, 3 335 800 euros ont concerné les filières médicosociale, médicoteknique, technique et sportive. Le coût total de l'ensemble des mesures s'élève à 8 640 800 euros. Vous le voyez, il n'y a pas que des paroles et des remerciements, il y a véritablement des actes.

Plus de 8 millions, cela pèse dans la balance, sachant que l'État n'a pas prévu d'abonder une dotation de fonctionnement pour le RIFSEEP. Hormis quelques agents qui manifestent, l'ensemble des personnels sont, je le crois, satisfaits par la mise en place de ce dispositif.

**Mme VASSAL :** Merci, Mme MIQUELLY, de mener cette délégation de manière remarquable, avec cœur et fermeté. Le télétravail était, je vous le rappelle, une volonté de notre part, mais, au départ, avant la crise, nous ne rencontrions pas beaucoup de succès, cela en raison de problèmes d'organisation de vie... Nous avons essayé d'inciter nos agents à télé-travailler et nous avons fini par progresser, au point que plus de 1 500 agents ont télé-travaillé pendant le confinement. Nous voulons aller plus loin, sans faire du télétravail à 100 % ; je pense qu'un à deux jours par semaine serait une très bonne solution. Cela permet de s'organiser personnellement comme au niveau des services. Nous allons à cette fin continuer améliorer les modes de déplacement. J'en profite pour remercier le DGS et les services informatiques qui, pendant le confinement, ont été remarquables. En quelques jours a été montée une cellule pour faciliter l'accès à internet, distribuer des ordinateurs à celles et ceux ayant fait le choix volontaire de télé-travailler.

J'ai demandé à Mme MIQUELLY, pendant les négociations sur le RIFSEEP, d'aller le plus loin possible. Car oui, il faut rendre hommage aux fonctionnaires qui ont assuré la fourniture du service au public. Je suis heureuse d'avoir pu consacrer plus de 8 millions d'euros à la reconnaissance et à la revalorisation de la situation de ces fonctionnaires. La situation de certains était vraiment déséquilibrée entre catégories et par rapport à d'autres collectivités.

*- Vote : les rapports 3 à 8 sont adoptés à l'unanimité.*

## **9. Budget primitif 2020 : délégation enseignement supérieur et recherche.**

**Mme MIQUELLY :** Ce budget comporte deux axes : participation au développement, au rayonnement, à l'attractivité du territoire par la consolidation des pôles d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation ; accès aux formations de l'enseignement supérieur, aux carrières scientifiques et soutien à l'insertion professionnelle. En 2020, le Département

poursuivra son intervention en faveur des pôles de compétences de réhabilitation des sites d'excellence scientifique.

Le Département a engagé une action de soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques pour les unités de recherche qui luttent contre l'épidémie de Covid-19, par un diagnostic de la virologie.

*- Vote : le rapport 9 est adopté à l'unanimité.*

## **10. Rapport annuel 2019 sur l'égalité des femmes et des hommes dans le Département des Bouches du Rhône.**

### **11. Budget primitif 2020 : délégation lutte contre les discriminations.**

**Mme CARRÉGA :** Mme la Présidente, le rapport 10 est sans incidence financière, mais il doit être présenté préalablement au vote du budget, conformément à la loi du 04 août 2014 sur l'égalité réelle qu'il a instituée et de son décret du 24 juin 2015. Pour sa 5e édition, il a apporté des éclairages supplémentaires sur l'existant et les initiatives 2019 et énonce des orientations pour 2020. En interne, il présente un état sexué des ressources humaines, les indicateurs en matière d'égalité professionnelle femme-homme au sein des effectifs restant globalement favorables. Des facilités dans l'organisation et les prestations de divers ordres permettent à chacun d'équilibrer ses temps de vie. En externe, il dresse un état des politiques publiques. Au titre des politiques facultatives, la délégation de Lutte contre les discriminations a prodigué un soutien financier renforcé aux associations et a maintenu son effort tout particulier sur la question des femmes victimes de violence, par l'accompagnement au logement et la télé-protection « Grave danger ». Par ailleurs, l'égalité femme-homme sera un thème de réflexion majeur de la future Maison départementale de lutte contre les discriminations, qui devrait ouvrir ses portes au cours du dernier trimestre 2020.

Parallèlement, dans le cadre de ses missions obligatoires, les interventions de la PMI et de la santé publique portent, au sein des centres d'éducation et de la planification familiale et des centres de dépistage du VIH et des IST, sur les violences faites aux femmes et la lutte contre le système prostitutionnel. Ce dispositif s'est vu complété par un maillage de référents dans le domaine des violences faites aux femmes spécifiquement formé au sein de chaque MDS.

Pour les mesures d'aide sociale en direction des personnes âgées ou handicapées, l'égalité de traitement est de rigueur, mais un bilan genré dénombre que les femmes sont plus majoritairement en situation de fragilité.

En matière d'insertion, le Département dispose de quelques premiers indicateurs relatifs au genre, désormais demandés aux porteurs de projets d'insertion, et une culture de l'égalité pour un égal accès aux dispositifs est insufflée. Il s'attache aussi à lutter contre les stéréotypes et à promouvoir l'égalité auprès des jeunes via des actions ciblées filles-garçons dans les collèges, la mixité des séjours, une stricte parité au sein du Conseil départemental des jeunes. Par ailleurs, la Maison de l'adolescent sensibilise et prend les jeunes filles en charge. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, l'égalité réelle entre femmes et hommes peine encore à devenir une réalité, le Département soutenant dans ce cadre une approche intégrée sur cette question dans chacun des contrats de ville.

L'engagement du Département en faveur de l'égalité des femmes et des hommes s'entend sur le long terme.

Le rapport 11 recoupe quant à lui les réflexions menées dans le cadre de l'atelier Exigences sociales tenu pendant les États généraux de Provence et qui a permis de mettre en exergue les notions de respect de la personne, de lutte contre les violences. À ce titre, 2020 sera consacrée



à poursuivre de façon plus précise les objectifs et contenus de cette politique publique volontariste, à savoir : maintenir la politique de soutien des associations en direction des droits des femmes et de l'égalité femme-homme ; encourager et soutenir les associations qui travaillent à faire reculer les stéréotypes et à lutter contre toute forme de discrimination liée au sexe, à la sexualité et au genre, cela avec une attention particulière donnée aux associations de lutte contre l'homophobie ; intensifier l'action portant sur les questions de harcèlement à l'école en lien avec les préoccupations éducatives liées aux collégiens ; engager des actions concrètes en lien avec le tissu associatif concerné.

Le Département agira dans ces domaines en soutenant financièrement les associations, aussi bien pour leur fonctionnement général que pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Ainsi pourront être soutenues les campagnes, actions et projets relatifs à l'accès aux droits, à la lutte contre toutes les formes de violence et de stéréotypes de genre, à l'éducation et à la prévention, à l'insertion sociale ou professionnelle et à l'égalité, la mixité et la parité. Cette année marquera la poursuite de la convention avec SOS Femmes 13 consistant à mettre à disposition 20 logements pour les femmes victimes de violences, à financer des projets de mise en sécurité et d'accompagnement au logement ainsi que le déploiement de ce dispositif sur une association aixoise, le Relais des possibles. Enfin, dans la lignée des travaux de réflexion du Conseil d'orientation de lutte contre les discriminations, menés entre juin 2017 et décembre 2019, autour et avec les acteurs associatifs, une Maison départementale de lutte contre les discriminations devrait voir le jour au dernier trimestre 2020. Situé dans des locaux Avenue de Toulon à Marseille, dédié à l'accueil du public victime de discrimination, ce lieu emblématique de la politique départementale offrira un lieu de co-construction de projets avec les acteurs du monde associatif.

Pour cette délégation, 425 000 euros de crédits en fonctionnement sont inscrits au budget 2020 ainsi que 60 000 euros en investissement.

**Mme VASSAL** : Merci. Mme INAUDI et M. JORDA ont demandé la parole...

**Mme INAUDI** : Mme la Présidente, je dirai sur le rapport 11, qui concerne une noble cause, que dans une société qui ne jure que par la protection et le risque minimum, nombreuses et nombreux sont ceux dont l'existence quotidienne est encore et toujours un enfer. On en parle, on en débat, on s'en indigne, on en pleure. Mais les choses doivent aller plus loin, d'où cette délégation qui signifie qu'il faut agir vite et fort et que le Département est déterminé à le faire. Pourtant, que constatons-nous ? Une enveloppe de 507 000 euros en 2019, une enveloppe de 485 000 euros en 2020. 22 000 se sont envolés en chemin... Il reste de quoi mener et soutenir des actions indispensables et je ne doute pas, Mme la Présidente, de votre implication sincère dans ce combat contre les discriminations. Mais le symbole est fort, et cette baisse est très inquiétante et très décevante.

**M. JORDA** : Mme la Présidente, chers collègues, cette année encore, nous dirons qu'un rapport ne suffit pas même si ce bilan permet de mesurer l'évolution des situations et nous aide à prendre les bonnes décisions pour agir efficacement pour l'égalité femmes-hommes. Le rapport qui nous est soumis montre, comme celui de l'an dernier, que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans notre collectivité et cela dans toutes les directions. Comme les années précédentes ce sont toujours les femmes qui sollicitent de manière majoritaire les disponibilités et les temps partiels. Ces rapports doivent nous obliger à faire le point sur les situations dans nos collectivités et notre département. Nous avons vu que durant la période de confinement les violences faites aux femmes ont progressé de manière importante. Nous ne sommes pas au bout et les enjeux sont immenses.

Nous nous sommes félicités de la création des 50 places d'hébergements, mais force est de constater que cela ne suffit pas ! Il est, pour nous, urgent de doter les structures d'accueil de moyens financiers et humains supplémentaires afin qu'elles puissent répondre dans de bonnes conditions à la détresse des femmes victimes de violence. Et de prévoir la création de 250 places supplémentaires en hébergement.

Le budget de ce secteur semble en baisse, mais nous n'avons pas les éléments qui s'y rapportent. Nous pensons qu'il n'est pas possible d'accepter une baisse de moyens dans un domaine qui nécessiterait au contraire, une augmentation conséquente. Et puis, comment ne pas parler des nominations des ministres de la Justice et de l'Intérieur qui sont vécues comme un camouflet et une marque de mépris envers la parole des victimes et les droits des femmes. « *La grande cause du quinquennat* » n'a jamais été plus insultée, méprisée et moquée. En tout cas, de nombreuses associations le dénoncent et je vous invite à le faire aussi. Nous avons toutes et tous une responsabilité pour faire avancer cette question au cœur de notre société.

La période nous montre que nous avons encore des transformations à faire pour qu'enfin l'égalité soit réelle.

**Mme CARRÉGA :** Je répondrai que nous sommes très attentifs aux violences faites aux femmes, qui se sont amplifiées pendant le confinement. Pendant cette période, nous avons justement été très à l'écoute des associations ; j'ai rencontré plusieurs fois la Présidente de SOS FEMMES, cette structure ayant noué un partenariat avec l'OM pour mettre à disposition des femmes victimes de violences des logements de la Commanderie. Sur les 30 appartements disponibles, 22 étaient occupés régulièrement. Le partenariat avec la très belle association aixoise du Relais des Possibles, qui prévoit la mise à disposition de 2 logements, montre également notre implication très régulière. S'il y a bien une baisse de budget, je puis vous assurer que toutes les associations sont prises en considération ; je les reçois régulièrement, nous travaillons en permanence ensemble. Nous répondons à leurs demandes et essayons de satisfaire tout le monde. Sur le terrain, cela se voit, et nous sommes ravis de participer côte à côte à des rencontres, notamment celles du COLD. La preuve de ce travail commun, l'ouverture prochaine de la Maison départementale de lutte contre les discriminations.

**Mme DEVESA :** Avec la DITAS et les MDS, le Département, cela vient d'être dit, soutient toutes les associations dans le renforcement des dispositifs d'hébergement. Je tenais, Mme la Présidente, à rajouter que, dans la lutte contre les violences faites aux femmes, le Département, outre le fait de subventionner des associations impliquées dans ce combat, a formé 29 référents à cette problématique. Ce sont essentiellement des AS, qui ont été désignées et formées au sein des MDS pour répondre aux besoins en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, sachant que le problème s'est aggravé pendant le confinement.

**Mme VASSAL :** Merci.

Mme INAUDI, M. JORDA, une baisse de 4 % de budget cela s'appelle de la maîtrise budgétaire. Les associations sont reçues régulièrement par Mme CARRÉGA. Les budgets sont réadaptés en fonction des besoins. Puis si les subventions ne sont pas utilisées l'année suivante, on les récupère, et si bien entendu il y a des opérations complémentaires qui viennent dans cet ordre et, dans sa délégation, Mme CARRÉGA a toute latitude de pouvoir, en fonction de ce qui est présenté, donner la possibilité aux associations de mener leur politique et leurs projets.

Autant il peut y avoir des différences de points de vue entre nous sur différents dossiers, différentes conceptions, autant là, sur ce dossier, je suis quand même assez surprise que vous

me disiez que cette baisse du budget est un symbole fort... Ce n'est pas une baisse volontaire, mais une conséquence de l'adaptation aux projets. Je suis également surprise que vous n'ayez pas relevé que ces associations ont enfin un lieu pour se retrouver. Ça, c'est un symbole fort ! Ça, c'est important ! (*Applaudissements.*) Ça, c'est un marqueur qui montre que, effectivement, eh bien ces associations ont maintenant un endroit où elles peuvent se retrouver, alors qu'elles n'avaient rien jusqu'à maintenant - elles se regroupaient chez les uns ou chez les autres de manière épisodique... Je suis très fière d'avoir mis à disposition ce lieu Avenue de Toulon ! Nous continuerons à lutter contre ces discriminations en tous genres.

**Mme CARRÉGA** : J'espère que les uns et les autres seront présents à l'ouverture officielle de ces locaux à la rentrée. Je peux déjà vous dire que les associations sont enchantées et ravies. Ce lieu de vie et de rencontres va leur permettre de réaliser leurs projets dans de très bonnes conditions. D'autre part, quand il a fallu que nous mettions en place le dispositif avec SOS FEMMES et le partenariat avec 13 HABITAT, il manquait 90 000 euros de dotations de l'État... La Présidente a abondé immédiatement en notre sens, et a ajouté ces 90 000 euros nécessaires à l'aménagement des appartements. Vous le voyez, nous répondons au mieux au besoin des associations.

- *Vote : le rapport 10 est adopté.  
le rapport 11 est adopté à l'unanimité.*

## **12. Budget primitif 2020 - politique départementale en faveur du logement.**

**Mme CARRÉGA** : La politique en faveur du logement que le Département développe depuis 2015 a permis d'accompagner la production de 4 622 nouveaux logements HLM, la réhabilitation de 10 170 logements ainsi que celle de 6 434 logements dans le parc privé en périmètre d'OPAH, les fameuses opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Depuis, également, a été lancé le Programme d'intérêt général à travers le dispositif Provence Eco-Renov... Le montant global de l'aide départementale dédiée à ces interventions est de 82, 35 millions d'euros et il a généré plus d'un milliard d'euros de travaux, contribuant au soutien de l'activité des entreprises du bâtiment et des artisans locaux.

Je voulais également souligner les 4 324 propriétaires occupants qui ont bénéficié du dispositif de Provence Eco-Renov depuis son lancement en juin 2016. Dans ce cadre, plus de 750 millions euros d'aides ont été attribués.

Cette politique s'est inscrite dans un cadre facultatif d'intervention et elle a pour principaux objectifs de développer l'offre en logements locatifs sociaux ou privés, notamment en zone bénéficiaire, et de requalifier le parc de logements locatifs publics et privés existant, en améliorant ses performances énergétiques et en l'adaptant aux problèmes associés à l'âge ou au handicap.

Enfin, au titre de la poursuite de la politique départementale en faveur du logement, un crédit global de 20, 317 millions euros est prévu au budget primitif 2020.

**Mme VASSAL** : Merci. Mme TRANCHIDA a demandé la parole.

**Mme TRANCHIDA** : Merci, Mme la Présidente.

Nous déplorons que cette enveloppe budgétaire réservée à la politique en faveur du logement connaisse en 2020 une baisse de plus de 3 millions d'euros par rapport à 2019 : 20 317 euros en 2020 et 23 292 euros en 2019. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous sommes déçus par un tel désengagement, alors que les problèmes n'ont jamais été aussi urgents, en particulier à Marseille. Ils persistent depuis des décennies et s'aggravent, tournant au drame avec des

immeubles qui s'effondrent et menacent de s'écrouler. Nous agissons, mais il s'agit d'un travail de longue haleine nécessitant des moyens importants pour venir en aide à des populations en grande difficulté. Or, la situation de ces populations va encore empirer dans les semaines et mois à venir. Redressez la barre, Mme la Présidente, car ce n'est pas au pire moment que nous devons relâcher notre effort.

**Mme CARRÉGA :** Mme TRANCHIDA, vous n'êtes pas sans savoir que cette politique de logement est facultative pour le Département. Cette compétence est d'abord métropolitaine. Je vous trouve par conséquent très pessimiste concernant ce rapport, car toutes les demandes d'aides départementales par tous les offices HLM sont instruites. Et pratiquement toutes aboutissent. En outre, notre politique d'aide départementale pour les réhabilitations est très dynamique, aucune réhabilitation n'étant refusée. De nouveau, je vous trouve très défaitiste sur ce rapport qui décrit une politique facultative, laquelle représente tout de même 20 millions d'euros. D'ailleurs, cette politique est fluctuante en fonction des demandes qui nous sont adressées par les offices HLM, les bailleurs et les producteurs de logements. Provence Eco-Renov rencontre par ailleurs un succès très important, c'est un dispositif qui connaît un accroissement régulier.

**M. RÉAULT :** Mme TRANCHIDA, nous répondons favorablement à toutes les demandes d'investissement et de participation aux investissements sur le logement qui sont présentées, dans le cadre de programmes pluriannuels que nous pouvons financer. Le montant de l'autorisation de programme en matière de cette politique publique de logement qui est volontariste se monte à 220 millions d'euros. Les 20 millions engagés pour 2020 concernent des projets de logement suffisamment matures pour être réalisés par des organismes qui ont des investissements à engager. Si l'année prochaine le montant des projets est à 30 ou à 35 millions, nous inscrirons des crédits de paiement à cette hauteur-là sur l'autorisation de programme dont je viens de parler.

**Mme VASSAL :** Merci pour ces explications.

Mme TRANCHIDA, vous confondez les autorisations de programme et les crédits de paiement. Nous agissons en fonction de ce qui se passe et de ce qui est réalisé, à partir du volume d'autorisations de programme dont nous disposons. Nous ne laissons pas de côté le logement, au contraire on s'adapte en fonction des programmes et de leur durée. Il n'y a par conséquent aucun fléchissement de la politique de logement départementale, laquelle, on l'a dit, est facultative.

*- Vote : le rapport 12 est adopté à l'unanimité.*

*Madame VASSAL ne prend pas part au vote.*

### **13. Modification des délégations de compétences à la Commission permanente.**

### **14. Budget primitif 2020 : Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence.**

**Mme VASASL :** La modification du rapport 13 vise à être plus rapide et plus efficace sur les garanties d'emprunt, et le rapport 14 concerne la politique d'aide aux communes et aux territoires de notre beau département des Bouches-du-Rhône. Vous savez que l'aide aux communes est pour nous un axe très fort de la politique départementale de l'aménagement du territoire. Sur ce point, je persiste et signe : sans le Conseil départemental, tant le volet économique que le volet « projets des communes » ne pourraient être réalisés puisque nous

sommes un partenaire incontournable de tous les projets d'investissement à ces niveaux. En outre, grâce à l'équité de traitement de l'ensemble du territoire et de tous les maires de ce département, pas moins de 91 maires ont été élus au premier tour - je les félicite de ce succès dû justement au fait qu'ils ont tenu leurs engagements et réalisé leurs projets, les populations s'étant rendu compte que leur maire était particulièrement efficace.

Aujourd'hui, nous traversons une crise qui est une crise sociale et sanitaire et qui est en train de devenir une crise économique, laquelle, certainement, sera sans précédent. Dans ce contexte, il est important que le Département continue à être le premier investisseur public pour favoriser l'activité des entreprises, activité à la fois locale et nationale. Le Département restera aux côtés de tous les maires de ce territoire et aussi à leur écoute pour accompagner leurs projets. Certains d'entre vous portent certainement des projets pour lesquels ils ont été élus, et donc je serais ravie, avec l'ensemble de mes équipes, de pouvoir vous rencontrer pour vous accompagner dans la concrétisation de ces projets dans le cadre de votre nouvelle mandature. L'enjeu est que l'ensemble des habitants des Bouches-du-Rhône puissent vivre encore mieux au quotidien, bénéficier de services publics efficaces et modernes déployés dans chacune de nos communes de ce territoire.

Notre cadre d'intervention restera toujours le même, celui de l'équité et de l'efficacité, et cela, je le rappelle, quelle que soit la couleur politique de la commune. Aucune commune ne sera mise, comme j'ai pu l'entendre, au pain sec et à l'eau ! Financer des projets matures, adossés à des études abouties et à des chiffrages finalisés et à des échéanciers qui sont respectés est pour moi une exigence. Le Département, et c'est une fierté, est très généreux avec les territoires ; il est tout autant rigoureux à l'égard des montages que nous faisons avec nos partenaires. Par exemple, nous ne devons pas immobiliser les crédits sur des projets dont la réalisation ne serait pas conclue dans le délai de 3 ans, un délai en vigueur depuis 2015 et pour lequel je remercie l'ensemble des communes de l'avoir bien respecté. C'est comme cela que cette enveloppe peut profiter à un maximum de communes.

En 2020, l'aide aux communes s'est caractérisée par 2 exigences. D'abord, répondre aux urgences de la crise du Covid en soutenant la relance économique locale en aidant les communes à faire face aussi aux difficultés sanitaires, sociales et économiques. Ensuite, répondre à une exigence fondamentale, à savoir l'urgence environnementale, en mettant en place de nouveaux critères pour orienter nos projets vers plus de qualité écologique et en cohérence avec notre agenda en la matière et que M. RÉAULT présentera tout à l'heure. Pour rappel, l'agenda environnemental a été coadapté par la Métropole et le Département.

Nous continuerons à poursuivre ces efforts en proposant des aides concrètes aux communes et, surtout, en essayant de lever le maximum de lourdeurs administratives. Je suis intimement persuadée que vous serez très intéressés par ces dispositifs.

*- Vote : le rapport 13 est adopté à l'unanimité.*

*le rapport 14 est adopté à l'unanimité.*

*Mesdames VASSAL, CHABAUD, CALLET, SAEZ, GENTE-CEAGLIO,*

*BARTHÉLÉMY, MILON, MIQUELLY et Messieurs RÉAULT, PONS, LIMOUSIN,*

*FÉRAUD, MALLIÉ et LE DISSÈS ne prennent pas part au vote.*

## **15. Budget primitif 2020 : délégation de la politique de la ville.**

**M. BOUVET** : Mme la Présidente, chers collègues, comme vous le savez la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Dans le cadre de cette politique publique facultative, le Département a fait le choix de soutenir des projets dans les quartiers prioritaires et en veille active qui répondent à



3 enjeux majeurs : l'emploi par l'insertion sociale, l'éducation pour la prévention des risques de rupture, l'habitat par l'amélioration d'un cadre de vie plus respectueux de l'habitant.

Les crédits inscrits au titre de l'aide départementale au contrat de ville sont maintenus à 1 571 000 euros. Ainsi, le budget en faveur des quartiers les plus précaires reste stable. Pour répondre au troisième enjeu, c'est-à-dire l'habitat par l'amélioration d'un cadre de vie plus respectueux de l'habitant, une reconduction de l'autorisation de programme est sollicitée pour un montant stable de 1 500 000 euros pour le financement des projets d'investissement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

*- Vote : le rapport 15 est adopté à l'unanimité.*

## **16. Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale.**

## **17. BP 2020 : délégation PMI, enfance, santé, famille et politiques mises en œuvre par les maisons départementales de la solidarité.**

## **18. BP annexe 2020 : délégation du laboratoire départemental d'analyses des Bouches-du-Rhône.**

**Mme DEVESA :** Mme la Présidente, le rapport 16 définit les prestations sociales, obligatoires ou facultatives, attribuées par le Département. C'est formel. Je vais m'attarder sur les rapports 17 et 18.

Qu'il me soit permis de commencer mon intervention, comme l'a fait Mme la Présidente, en remerciant l'ensemble des personnels des services avec lesquels je travaille depuis 5 ans. La crise sanitaire que nous venons de traverser, et qui n'est pas terminée, a montré combien nos agents ont su se mobiliser auprès des enfants, des familles, de nos concitoyens les plus fragiles. Ils ont donné de leur temps sans compter, ils ont été en première ligne et ont su faire face à des situations qui étaient loin d'être faciles. Qu'ils soient remerciés pour leur attachement sans faille à la mission de service public.

Le budget de la délégation PMI Enfance-Santé-Famille et les politiques mises en œuvre par les MDS s'élève à 295 millions d'euros - c'est un budget en constante augmentation qui montre, je le dis avec vigueur, que notre majorité départementale a fait le choix, depuis 2015, de privilégier la prévention et la santé des habitants du territoire, mais aussi qu'elle porte une attention toute particulière à l'enfance et à la famille, lesquelles qui représentent près de 80 % de ce budget.

Dans le domaine de la santé, nous allons voter tout à l'heure en commission notre participation financière à hauteur de 57 millions d'euros au projet COPERMO de modernisation de l'offre de soins hospitaliers avec notamment la rénovation de la Timone, qui accueillera un bâtiment dédié aux urgences et aux nouvelles maternités. Durant la crise de la Covid-19, nous avons ouvert 2 centres de dépistage et nous avons acheté et distribué 11 millions de masques. Cet après-midi, nous votons l'autorisation pour notre présidente de signer une convention-cadre de mutualisation de moyens entre le SDIS 13 et le Laboratoire départemental d'analyses des Bouches-du-Rhône. Plusieurs campagnes de dépistage et de prélèvements du coronavirus ont été réalisées par le DSI, qui s'est appuyé sur les capacités du LDA 13. Ensemble, ils sont intervenus au Centre départemental de gérontologie, dans les collèges du département, mais aussi auprès des salariés des abattoirs de Tarascon, auprès des travailleurs agricoles du Nord du département. À la demande du Préfet et de l'ARS, nous avons ouvert, mercredi, un centre de dépistage Covid pérenne à Marseille. Voilà un bel exemple de mutualisation des compétences et des savoir-faire mis au service de nos concitoyens.



S'agissant de la petite enfance, et suivant en cela la promesse que nous avons faites il y a 5 ans, 2000 places de crèches ont été ouvertes et nous avons créé des dispositifs innovants pour la prise en charge d'enfants en placement d'urgence, notamment un nouvel espace accueil et le lancement d'un marché de convoyage des mineurs. Grâce à la politique volontariste que nous menons en matière de prévention et de protection des mineurs, près de 9000 enfants et leurs familles sont accompagnés dans le département. Les possibilités d'accueil des enfants se sont ainsi diversifiées et multipliées, 15% de places supplémentaires d'hébergement collectif et d'accompagnement à domicile ayant été créés en 2019. En 2020, la Direction Enfance-Famille va encore en créer autant. Parallèlement, nous avons revalorisé les salaires des assistants familiaux, ce qui a favorisé leur recrutement.

Au sujet des MNA, je voudrais rappeler qu'en 2015, il y en avait 200 dans le département : ils sont aujourd'hui plus de 1 080 et représentent près d'un quart des mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Notre collectivité a répondu à cette considérable augmentation en proposant, cette année, un programme spécifique pour les MNA forts d'un budget qui avoisine les 40 millions euros.

Je ne peux pas énumérer ici toutes les actions que nous menons pour lutter contre la grande précarité, pour renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence, pour accompagner les parents dans leur mission éducative ou encore pour aider les personnes isolées. Je voudrais cependant m'arrêter un instant sur les violences faites aux femmes. Outre les subventions que nous versons aux associations qui se sont impliquées dans la lutte contre ces violences, nous avons, cette année, désigné et formé dans MDS une trentaine d'agents qui, maintenant, sont des référents sur cette question.

Je terminerai en présentant les LDA, notre laboratoire départemental d'analyses dont le budget, pour 2020, est porté à 6,5 millions d'euros en fonctionnement. Je l'ai dit, le LDA s'est fortement mobilisé dès le début de la crise sanitaire en effectuant les analyses prioritaires dès le 16 mars et en assurant, 7 jours sur 7, à partir du 28 mars, le transport d'échantillons Covid entre l'hôpital Nord et l'IHU. Mme la Présidente, le LDA a été, je souhaite le souligner, le premier laboratoire opérationnel en France pour réaliser le diagnostic de la Covid-19 par RT-PCR. Pour autant, durant la pandémie, le LDA n'a pas cessé de remplir les missions essentielles dont il a la charge, que ce soit dans la lutte contre la tuberculose, dans la formation sur les règles d'hygiène dans la restauration collective, dans les préventions des risques légionelles, ou encore aux côtés de nos agriculteurs, de nos éleveurs et de nos conchyliculteurs.

Mme la Présidente, je vous remercie de m'avoir permis de présenter les budgets de ces 2 délégations dont j'ai la charge, et je vous demande d'approuver ces rapports.

**Mme VASSAL :** Merci. Mme RAOUX a demandé la parole.

**Mme RAOUX :** Mme la Présidente, La Covid-19 pourrait avoir des effets dévastateurs sur le futur de notre jeunesse si nous ne prenons pas le problème à bras le corps. Pour désamorcer cette « bombe à retardement », comme l'a désignée le Premier ministre, les députés de notre sensibilité ont souhaité qu'une commission d'enquête puisse, sous la responsabilité de Marie-George Buffet, identifier les conséquences présentes et à venir de la crise de la Covid-19 sur nos enfants et notre jeunesse, sur le plan psychologique, des conditions de vie et des études. Je pense que nous devons dès les premiers résultats regarder comment notre collectivité met en œuvre des actions qui permettent aux équipes des PMI, MDS et de l'ASE de prévenir ces troubles et protéger nos enfants. Mais aussi donner les moyens, la formation aux professionnels de ce secteur pour conduire leurs missions.

Nous avons bien noté que ce sont plus de 1000 mineurs isolés étrangers qui sont pris en charge par le Département et que les dépenses liées à ce secteur approchent les 41 millions d'euros. Malgré ces efforts, trop restent encore dans les rues.

La protection de l'enfance est au cœur de notre mission et nous avons la responsabilité d'assurer le développement et le bien-être de chaque enfant.

Nous reconnaissons que des efforts importants ont été faits sur ce secteur. Cependant, il reste des questions que nous souhaiterions partager. D'abord, je vois dans ce rapport qu'il est décidé d'externaliser les visites en présence d'un tiers dans le cadre de mesure de protection. Pourquoi ce choix ? En ce qui nous concerne, nous pensons que les travailleurs sociaux de notre institution, au regard de leurs compétences et de leur savoir-faire, doivent être au cœur de l'accompagnement.

Nous l'avons vu, la période qui vient de s'écouler a amplifié les difficultés de nombreuses familles, mises en difficulté par le chômage partiel et les licenciements économiques. C'est pourquoi nous devons permettre aux travailleurs sociaux de recevoir et d'accompagner les familles dans de bonnes conditions. Ce sont des métiers difficiles, qui méritent également d'être revalorisés.

Il y a quelques jours encore ils et elles souhaitaient être entendus au sujet du RIFSEEP... Mais aussi être en mesure de répondre aux besoins des familles en soulevant, par exemple, la question de l'attribution des aides alimentaires durant l'été. Lors du dernier débat budgétaire, Claude JORDA avait fait, au nom de notre groupe, des propositions, d'abord concernant l'accompagnement, il nous semble que notre collectivité est garante du bon développement des enfants et doit donc réaliser des contrôles auprès des associations pour lesquelles ce service a été externalisé. D'ailleurs, il serait nécessaire qu'un service puisse être dédié à cette question et qu'un bilan des actions puisse être effectué.

Enfin, nous avons indiqué être disponibles pour participer à l'élaboration du prochain Schéma départemental enfance famille. Sur cette question nous pensons que notre collectivité doit associer des acteurs au-delà de nos habitudes si nous voulons être au niveau de la situation, et regarder comment les familles peuvent être elles aussi être consultées.

**Mme DEVESA :** Mme RAOUX, il ne vous aura pas échappé que, pour les services de l'Enfance-Famille, nous sommes à +27 % d'augmentation. Et nous mettons un point d'honneur à travailler davantage pour justement répondre aux attentes des familles.

Quand vous recevez des familles au sein des MDS, il faut différencier les choses, c'est-à-dire que les visites externalisées représentent quelque chose d'important... Il ne faut pas mélanger les choses si vous voulez - quand on connaît les enfants et quand on va en MDS, où on reçoit les familles en difficulté, c'est bien d'externaliser et de faire en sorte que les familles ne se retrouvent pas au même endroit. Il s'agit d'une mesure très importante et qui permet d'isoler la problématique pour les familles qui viennent régulièrement voir leurs enfants. Après, je vous rappelle que le chef de file de l'action sociale développe de nombreuses actions via les Maisons départementales de la santé, que ce soit en matière de logement, de lutte contre la précarité énergétique ou contre les expulsions domiciliaires. À cet égard, nous avons évidemment des mesures d'accompagnement socioéducatives liées aux mesures de logement ou les mesures d'action sociale que l'on appelle les ACS.

Le Département maintient ses dispositifs d'hébergement d'urgence, et, pour la lutte contre la grande précarité, la DITAS poursuit son soutien aux personnes isolées, aux familles avec les secours aux adultes. En outre, les allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance et les familles, avec les classes transplantées, sont maintenues. La DITAS continue également à verser des chèques d'accompagnement personnalisé, sous forme de tickets, pour les personnes les plus précaires ou en situation d'urgence. Le Département, on l'a dit, soutient les associations dans le champ de l'action sociale et particulièrement pour renforcer le dispositif

d'hébergement d'urgence, et, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté, la DITAS toujours confirme ses projets partenariaux en matière d'accueil social inconditionnel de proximité, d'accompagnement global et de référence.

Mme RAOUX, vous avez parlé du Schéma départemental aux familles, sachez que je suis prête à travailler avec vous. Ceci dit, quand on voit ce qui s'est passé cette année avec le budget, il ne vous aura pas échappé que le travail qui a été fait auprès des associations est important ; nous avons largement dépassé les budgets par rapport à l'année dernière...Néanmoins, je redis que nous sommes prêts à travailler avec vous ; vous le savez, je réponds toujours favorablement aux personnes qui souhaitent s'associer au travail réalisé.

**M. VIGOUROUX** : Mme la Présidente, nous avons parlé en Commission des présidents de l'aide sociale et vous nous aviez indiqué que vous alliez regarder cette augmentation du volume dans les mois et années qui viennent, que ce soit pour le RSA ou pour ces activités. Vous nous avez dit que, le moment venu, vous procéderiez à des réajustements si le travail était trop important. Voilà qui peut répondre, je le crois, à une partie des inquiétudes des salariés.

**Mme VASSAL** : Merci, Monsieur. Effectivement, c'est ce que nous avons évoqué en Commission des présidents. Malheureusement, je pense que le facteur solidarité des problématiques ne va aller qu'en s'intensifiant. Il nous faudra donc être encore plus performants que nous le sommes aujourd'hui. Surtout, nous devons très à l'écoute. Nous avons assisté à une augmentation de plus de 20 % de la précarité durant le confinement... De nouvelles personnes sont apparues dans les circuits de l'aide sociale. La période est très compliquée et, à l'avenir, l'action sociale devra faire l'objet d'une réflexion différente afin notamment que chacun puisse prendre ses responsabilités.

Concernant les MNA, il existe une problématique globale, une problématique d'immigration. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'organiser la prise en charge des MNA de la même façon que celle d'autres enfants qui nous sont confiés très souvent par les juges. Ce sont vraiment deux choses très différentes. Je pense que dans le cadre des lois de la décentralisation, il faudra attirer l'attention de l'État sur le fait que nous sommes là pour assumer, bien sûr, nos responsabilités, mais que nous ne pouvons pas faire tout en lieu et place de ceux qui, précisément, doivent prendre leurs responsabilités. Je suis très attachée au fait que les enfants, bien entendu, sont prioritaires, mais je me dois de souligner que ces jeunes qui arrivent du Sud de la Méditerranée, qui ont souvent plus de 18 ans et qui sont laissés à la dérive dans les rues de nos villes et de nos villages, eh bien cela n'est pas acceptable... Il faut vraiment remettre à plat cette politique complète de l'immigration et que chacun prenne ses responsabilités.

*- Vote : les rapports 16, 17 et 18 sont adoptés à l'unanimité.*

#### **19. Budget primitif 2020 : délégation anciens combattants.**

#### **20. Budget primitif 2020 - Délégation sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation.**

#### **21. BP 2020 : délégation aux personnes du bel âge.**

**M. REY** : Mme la Présidente, j'ai la chance de prendre la suite de M. BOUVET pour présenter ce beau dossier sur les anciens combattants. En la matière, la politique du Département est volontariste et promeut les valeurs civiques sur notre territoire, à travers le

devoir de mémoire, le travail avec les enfants dans les collèges.... C'est important, sachant combien nos anciens ont aussi subi cette pandémie. Sur la crise sanitaire, il n'a pas été possible de tenir beaucoup de cérémonies le 08 mai. Il reste que nous continuons cette politique importante pour mettre en avant nos valeurs, l'esprit de résistance de nos anciens à l'honneur - Mme la Présidente, vous le faites souvent dans les communes. Cela se traduit par une partie investissement de 100 000 € et par une partie fonctionnement de 10 000 €. Dans les communes, nous aidons grâce à cela à la réfection de tombeaux d'anciens combattants notamment...

*- Vote : le rapport 19 est adopté à l'unanimité.*

## **20. Budget primitif 2020 - Délégation sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation.**

**M. REY :** Nous avons créé la Délégation sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation en 2020. La voilà dotée de son propre budget et de son propre personnel - le budget est de plus de 10 millions d'euros de fonctionnement et de 460 000 euros d'investissement. L'action va de l'aide à nos forces de police municipale, nationale, de gendarmerie à la médiation dans les collèges - je rappelle que nous avons repris le flambeau abandonné par l'État l'année dernière, en assurant, sur l'ensemble des collèges du département, un effort de médiation. En matière de prévention, nous travaillons sur le téléphone « Grave Danger »...

Merci, Mme la Présidente, de m'avoir confié cette délégation. Nous sommes parvenus à créer cette direction avec un budget propre et c'est un signal fort pour l'ensemble du département et pour toutes les associations. Le volet de lutte contre la radicalisation me tient particulièrement à cœur. Nous menons dans ce cadre une action importante auprès de nos collégiens, dans les communes, en formant à cette problématique du personnel dans les établissements qui reçoivent des publics sensibles...

*- Vote : le rapport 20 est adopté à l'unanimité.*

## **21. BP 2020 : délégation aux personnes du bel âge.**

**M. REY :** Mme la Présidente, il est important que, pour la première fois, ce budget dépasse les 300 millions d'euros : plus de 300 millions pour le fonctionnement, plus de 2,35 millions pour l'investissement et aussi 53 millions prévus de recettes.

En interne le premier poste budgétaire, c'est l'APA. Je rappelle que, quand nous sommes arrivés aux affaires en 2015, l'APA des Bouches-du-Rhône était l'un des deux plus faibles de France : il était en effet de 19 euros. Nous avons pris l'engagement, avec l'ensemble des professionnels du privé et du public et du secteur associatif, de dépasser les 20 euros. Nous allons voter cette augmentation cet après-midi en CP. C'est important pour tout le personnel qui intervient à domicile, dans les résidences autonomie et qui, pendant le confinement, a été remarquable. Ce personnel offre un premier lien social, un premier soutien à nos anciens. Nous avançons, en attendant, bien sûr, que l'État via son fameux Plan Ségur affecte les 2 milliards annoncés pour nos personnes âgées...

Concernant nos Maisons du bel âge, nous allons ouvrir le 27<sup>ème</sup> de ces établissements au mois d'août au Panier. Compte tenu du succès rencontré par les MBA, nous avons décidé d'en faire sillonner une, mobile et dotée d'un accès aux personnes handicapées, dans les communes qui en font la demande, là notamment où manque une maison de village.

- Vote : le rapport 21 est adopté à l'unanimité.

## **22. Budget primitif 2020 : délégation insertion professionnelle.**

## **23. Programme départemental d'insertion 2020-2022.**

## **24. Budget primitif 2020 : délégation jeunesse.**

**Mme BRUNET** : Mme la Présidente, depuis 2015 nous avons fait du retour à l'emploi des allocataires du RSA et de l'exigence sociale deux de nos principales priorités. De nombreux efforts ont été menés dans le domaine de l'insertion professionnelle, avec un rapprochement des partenaires de l'emploi, des Pôles emploi et du monde de l'entreprise, cela dans le but de retrouver ou de faire retrouver un emploi à nos publics le moins éloignés de celui-ci.

Des dispositifs innovants ont été créés, comme l'Accélérateur de l'emploi, le Bus de l'emploi, le Forum de l'emploi... Des actions de placement ont été imaginées, des conventions ont été passées... Pour autant, nous n'avons pas oublié les personnes en difficulté sociale ou de santé et nous avons proposé de nouveaux types d'accompagnement. L'accompagnement global, par exemple, en partenariat avec le Pôle emploi et les MDS, mais aussi des actions linguistiques. L'ensemble de ces mesures a permis de passer de 75 1000 allocataires du RSA en 2015, à 70 000 en 2019.

La crise sanitaire a mis à mal ces efforts, faisant rebondir le nombre d'allocataires dans notre département de plus de 8 000 personnes en l'espace de 3 mois. La crise économique à venir ne laisse pas présager d'amélioration de la situation. Cette crise a eu un fort impact sur le budget de l'insertion, plus de 79 000 à locataires étant aujourd'hui à notre charge. Aussi, le budget que nous présentons tient-il compte de ces nouvelles données et est en hausse par rapport à celui de l'an passé : nous proposons d'inscrire 542,5 millions d'euro, qui seront consacrés à l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA dans notre département ; 505,2 millions d'euros en ce qui concerne les crédits relatifs à la location contre 494,5 millions d'euros l'année dernière ; 490 millions d'euros réservés au versement des allocations proprement dites ; 11 millions d'euros pour financer 1 300 contrats aidés avec l'État ; 838 aides au poste dans nos chantiers d'insertion et 500 aides au tutorat dans le cadre de notre dispositif Emploi en Provence.

Je tiens à remercier les associations et les entreprises qui ont eu l'idée pendant le Covid de créer des chantiers d'insertion, nous permettant ce faisant d'intégrer de nombreux bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, 2,7 millions d'euros seront consacrés au versement d'une surprime de Noël pour tous les enfants de moins de 12 ans. 1,5 millions d'euros permettront de régler les frais de gestion liés au dispositif du RSA auprès de nos partenaires comme la CFA, MSA, Pôle emploi... 37 millions d'euros seront destinés aux actions d'insertion qui permettent de construire des parcours pour nos publics, notamment pour les rapprocher d'un emploi quand ils en sont proches à court et moyen termes.

L'ensemble de notre offre d'insertion est retracé dans le PDI que je présenterai. Sur 37 millions d'euros, 22 millions seront consacrés au financement d'actions à visée professionnelle ou socioprofessionnelle permettant le retour à l'emploi de nos publics. 15 millions d'euros seront destinés à la mise en place d'actions sociales ou médico-sociales pour nos publics les plus fragiles.

Pour finir cette présentation, il convient de souligner que la politique publique d'insertion génère également des recettes. Cette année, ce sont 8,9 millions d'euros... Avec le FSE, nous avons, au sein du Département, un service formidable - je tiens à leur rendre hommage !



Concernant le Plan départemental d'insertion (PDI), nous l'avons modifié en raison de la crise sanitaire. Pour rappel, il est construit en 2 parties. La première présente les 4 grandes orientations de la politique d'insertion départementale, la seconde partie du document présentant les principales actions permettant à chaque bénéficiaire du RSA de disposer d'un accompagnement adapté, et ce, quels que soient son projet, ses compétences ou ses difficultés. L'emploi est une priorité absolue. Tous les efforts de la collectivité convergent vers l'emploi. Le PDI 2020-2022 s'inscrit dans cette dynamique. Le Département souhaite impulser une nouvelle approche de l'insertion par l'emploi, une approche de proximité fédérant l'ensemble des acteurs partenaires en lien avec les usagers. Le département a créé de nombreux outils pour favoriser le recrutement de son public, l'Accélérateur de l'emploi, en particulier, ayant montré toute son efficacité. Pour faire face à la fin des contrats aidés dans le secteur marchand, le Département a créé un dispositif Emploi en Provence permettant de favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires du RSA. Développer les partenariats pour ouvrir de nouvelles perspectives : la bataille contre le chômage nécessite une coordination sans faille de l'ensemble des acteurs économiques et de l'emploi. Le « jouer collectif » prôné par la gouvernance se concrétise par un ensemble d'actions communes : accentuer le recours aux clauses sociales ; dès son arrivée, la nouvelle gouvernance a souhaité impulser une démarche d'achats responsables en y intégrant une dimension sociale et inclusive. Les clauses sociales sont dorénavant systématisées pour tous les marchés publics supérieurs à 200 000 euros. Favoriser une organisation territoriale de l'emploi et coordonner les interventions, mettre en place une réflexion participative de l'emploi...

Ensuite, le bénéficiaire étant au cœur du dispositif et acteur de son parcours, le PDI a pour ambition de faire du bénéficiaire du RSA l'acteur de sa propre réussite, et ce à chaque étape de son parcours d'insertion. Un accueil individualisé et une orientation optimisée : le Département a décidé à cette fin d'internaliser l'orientation des nouveaux entrants. Pour prendre en charge plus rapidement les problématiques de santé, nous avons créé la plateforme de diagnostic médical. Pour construire avec le bénéficiaire un parcours tourné vers sa réussite et lui redonner l'envie, il est également essentiel de repositionner l'individu au cœur de son parcours et comme l'acteur de son propre changement. La notion de co-construction doit par conséquent être systématiquement recherchée.

Afin de mieux informer les publics, une plateforme téléphonique dédiée, pour apporter une réponse rapide et adaptée aux nombreux allocataires et partenaires sera déployée à tous les domaines de l'insertion et dans tout le territoire. La collectivité souhaite également intensifier la participation des bénéficiaires et capitaliser leurs paroles, leur expérience. Une nouvelle approche des accompagnants est ainsi prônée, avec un rapprochement entre les pôles d'insertion et les MDS.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le PDI présenté dans ses grandes lignes. J'espère que le rapport correspondant sera adopté à l'unanimité.

**Mme VASSAL** : Merci. M. JIBRAYEL a demandé la parole...

**M. JIBRAYEL** : Mme la Présidente, permettez-moi, comme vous l'avez fait vous-même, de saluer tout le personnel qui s'est investi dans la lutte contre le Covid. Permettez-moi également de saluer tous mes collègues qui, chacun dans leur territoire, ont fait un travail extraordinaire. Permettez-moi encore de saluer les maires et toutes les collectivités, notamment la nôtre, qui ont été à la pointe de l'engagement pendant la crise sanitaire, Mme la Présidente, comme vient de le dire notre collègue, Mme BRUNET, le nombre d'allocataires du RSA augmente ainsi que celui des demandeurs d'emploi. Ne prenez pas cette proposition comme une opposition idéologique ou politique. Je ne suis pas là pour ça. Je m'inscris dans une politique d'opposition constructive et je vous propose de revenir sur la



gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi. Vous me répondrez, Mme la Présidente, qu'il existe des critères... Toutefois, au vu de la situation et compte tenu de votre volonté par rapport à ce que propose Mme BRUNET, il est nécessaire de faire montre d'une vraie volonté d'aller vers ceux qui sont dans le besoin, qui ont vraiment besoin de moyens pour accéder à l'emploi. Quand, en septembre, nous ferons face à une augmentation de plusieurs milliers, voire millions de demandeurs d'emploi, nous devons revoir cette proposition qui va dans le sens de la solidarité.

**Mme VASSAL :** Monsieur, la compétence transport n'est pas du ressort du Conseil départemental. La première difficulté que nous rencontrons au plan économique est le nombre croissant de fermetures d'entreprises. L'autre difficulté réside dans l'accueil des bénéficiaires du RSA dans les entreprises, et contrairement à ce qui se passait auparavant, où l'on avait entre un flux d'entrées et de sorties, avec un travail qui est très bien fait par l'ensemble des services du Conseil départemental et les élus, une réinsertion. Une réinsertion d'abord au niveau de la formation, cela pour donner la possibilité aux personnes de s'adapter aux besoins réels du marché du travail. Or aujourd'hui, certaines personnes sont préparées au retour à l'emploi, d'autres pas. En temps normal, nous comptons 14 000 sorties de bénéficiaires du RSA. Le problème aujourd'hui c'est que ces bénéficiaires du RSA ne sortent plus du dispositif, tout simplement parce que les entreprises ferment et qu'il n'y a pas d'emploi... Lorsqu'on a des activités au niveau du tourisme, de certaines entreprises comme les distributeurs de presse, certains industriels du territoire, et que, malheureusement, nous trouvons porte close pour réembaucher des personnes qui pourtant ont été formées...

Concernant la gratuité des transports, je l'ai toujours dit, celle-ci a un coût. Sachez qu'au titre de la Métropole, j'ai travaillé sur des exonérations et des tarifs extrêmement préférentiels. Nombre de tarifs préférentiels sont déjà en place...

Nous devons être là pour aider les personnes en recherche d'emploi, mais il faut que nous soyons surtout présents, aux côtés de la Métropole et de la Région, au niveau de l'assistance aux entreprises. Il faut, ensemble, éviter l'effondrement complet de certains pans de l'économie. Le Gouvernement, la France, a obtenu des milliards de l'Union européenne, autant dire que nous aimerions en voir la couleur ! Nous devons travailler de manière très étroite avec ceux qui vont les recevoir afin que nos populations puissent en bénéficier. Pour l'heure, je suis très inquiète quant au devenir de certaines entreprises qui se trouvent sur une ligne de crête...

*- Vote : les rapports 22, 23 et 24 sont adoptés à l'unanimité.*

## **25. Budget primitif 2020 : délégation animation pour les personnes du bel âge.**

## **26. Budget primitif 2020 : délégation des centres sociaux.**

**Mme SAEZ (au nom de M. FÉRAUD) :** Mme la Présidente, chers collègues, les actions en faveur des personnes du bel âge sont au cœur des préoccupations du Conseil départemental et se traduisent par le soutien à des projets d'animation dans les quartiers et sur tout le territoire afin de rompre leur isolement, lutter contre le vieillissement précoce, encourager leur maintien à domicile et préserver leur place, et leur rôle, dans notre société tout en leur permettant d'accéder à de nouvelles activités. Ce rapport propose au vote les orientations 2020 soit, 5 271 000 euros alloués en fonctionnement pour le soutien financier des associations, dont 5 millions à l'association Energie Solidaire 13 qui déploie des activités d'animation culturelle et de loisirs de qualité au sein de plus de 250 clubs dans le département ; 250 000 euros sont dédiés à l'investissement pour les petits travaux et l'équipement des clubs ;

34 000 euros sont destinés à la participation aux actions d'animation et 2 380 000 euros sont prévus pour les colis de fin d'année.

Concernant le rapport 26, le territoire des Bouches-du-Rhône compte 92 centres sociaux agréés répartis dans 21 communes du département. Ces centres sociaux, de par leur maillage territorial et la proximité avec le public, restent des acteurs essentiels de l'éducation populaire et constituent d'indispensables relais des missions publiques d'intérêt général garantes de la démocratie et de la citoyenneté. En fonctionnement, le montant des crédits demandés au BP est de 3 324 000 euros répartis comme suit : 1 464 124 euros sur le programme Animation globale de coordination, dans la continuité de la convention-cadre 2019-2023 avec la CAF... La hausse est de 19 124 000 euros par rapport à 2019 pour intégrer un nouveau centre social à Tarascon ; 30 000 euros sur le programme Mission d'appui un million ; 1 604 000 euros sur le programme Animation prévention jeunesse, soit une augmentation de 55 000 euros par rapport à 2019 en raison du recrutement de nouvel animateur sur la vallée de l'Huveaune et du lancement d'un marché de formation et l'organisation de journées d'étude ; 225 876 euros sur le programme Projets, soit une hausse de 74 124 euros qui permet de maintenir les crédits de fonctionnement demandés pour cette délégation au niveau du précédent BP. En investissement, la reconduction de l'AP de 100 000 euros est sollicitée pour 2020 pour aider les centres sociaux dans leurs petits travaux et leurs équipements.

**Mme VASSAL** : Merci. M. ROSSI a la parole...

**M. ROSSI** : Mme la Présidente, qu'il me soit permis de remercier notre collègue et ami M. FÉRAUD et les professionnels qui dirigent Energie Solidaire 13. Rappelons que pendant le confinement, presque 262 clubs se sont arrêtés de fonctionner et, néanmoins, des milliers d'adhérents ont continué à avoir ce lien indispensable qui fait que, alors que la situation aurait pu entraîner un isolement extrêmement préoccupant, ce lien social de qualité a été maintenu. Plus de 70 professionnels dans tout le département ont continué à maintenir ce lien, ce qui ne fut pas simple parce que, lorsqu'on a l'habitude d'être dans un club et qu'on se retrouve seul chez soi... Un certain nombre de maires ici présents savent très bien que la vie d'un club et le lien qu'elle offre sont indispensables et nécessaires.

**Mme VASSAL** : Merci. J'ai engagé une réflexion sur une nouvelle réflexion sur la conception de la relation avec la personne du bel âge puisqu'en outre, pour l'instant du moins, les regroupements sont interdits. Vous l'avez justement dit, le lien avec les autres est tout à fait indispensable.

*- Vote : les rapports 25 et 26 sont adoptés à l'unanimité.*

## **27. BP 2020 : délégation aux personnes en situation de handicap.**

**M. GÉRARD** : Mme la Présidente, chers collègues, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter s'élève, au titre des dépenses de fonctionnement, à 303,12 millions euros. C'est un chiffre important, en hausse d'ailleurs de 4,68 % par rapport à 2019. Il faut y ajouter également près d'un million d'euros un investissement pour le soutien au secteur associatif et la réhabilitation des établissements. En contrepartie, il n'y a que 22,5 millions de recette de fonctionnement affectés, ce qui montre l'effort particulier pris sur notre budget général pour équilibrer ce budget du handicap. Cette sensible augmentation des crédits témoigne de l'intérêt tout particulier que porte notre collectivité aux situations de handicap, l'objectif étant de répondre au plus près aux besoins de ce public en respectant le projet de vie de chacun.

Ce budget conforte les orientations du nouveau schéma et du plan HandiProvence que vous avez mis en œuvre donc pour la période 2018-2025, et qui portent sur les points essentiels suivants : rendre le département accessible, prendre en compte et accompagner les personnes en situation de handicap par rapport à leur projet de vie ; offrir des dispositifs d'accueil adaptés et choisis et développer le droit au répit pour les aidants.

Ce budget primitif relève certains points essentiels. Le premier, c'est la forte progression du dispositif de la Prestation de compensation du handicap (PCH), pour lequel on prévoit une hausse des dépenses de plus de 7 %. Cette PCH, pour un montant de 111,5 millions d'euros, se décompose en PCH Adulte pour 91 millions et en PCH Enfant pour un peu plus de 20 millions - le coût moyen mensuel d'allocation pour les adultes est de 755 euros et, pour les enfants, de 595 euros. Le coût des frais de séjour en établissement s'élève à 161,8 millions d'euros en 2020 soit encore une hausse de 3,5 % par rapport à 2019, dont 7,6 millions au titre de l'amendement Creton, lequel permet de compenser l'absence de places éventuelles un établissement. Les dispositifs d'accompagnement, SAMSAH et SAVS, portent eux sur 8 millions d'euros, les transports scolaires pour les élèves handicapés portant sur 7,2 millions euros. S'agissant de la MDPH, le principal financeur reste le Département avec près de 1 500 000 euros, une somme qui permet de faire fonctionner l'établissement.

Concernant le budget de fonctionnement, 670 000 euros sont inscrits pour le soutien au secteur associatif et 260 000 euros en investissement, toujours pour ce secteur... il s'y ajoute 700 000 euros pour la réhabilitation ou la création de places en établissements.

C'est un budget très important, qui inclut les transports scolaires des enfants handicapés, la dotation MDPH et qui progresse, je le répète parce que c'est un chiffre significatif, de 4,68 % par rapport au BP 2019.

**Mme VASSAL** : Merci. Mme RAOUX a demandé la parole...

**Mme RAOUX** : Mme la Présidente, mes chers collègues, nous n'avons pas de remarques particulières sur ce rapport, mais plutôt deux questions. La première interrogation concerne le délai de traitement des dossiers déposés à la MDPH. Nous sommes régulièrement interpellés par des familles sur ce sujet. Les délais sont trop longs, il y a jusqu'à 5 mois d'attente, ce qui n'est pas sans conséquence sur la situation des personnes concernées. En effet, comment préparer dans de bonnes conditions la rentrée quand on n'a aucune assurance de prise en charge d'AVS pour un enfant scolarisé ? Comment aider au maintien à domicile des seniors et rassurer leurs familles quand les résultats du nombre d'heures de prise en charge mettent 4 mois pour arriver. Sur ce sujet en particulier, certains départements permettent de préparer son dossier APA avant la perte d'autonomie et donc d'être réactif si c'est nécessaire. Ne pourrait-on pas imaginer le même système ? Enfin, comment permettre à une personne en situation de handicap d'avoir un parcours de vie choisi s'il ou elle doit attendre plusieurs mois avant d'en avoir les moyens ? Nous attirons également votre attention sur les difficultés par les enfants et leur famille sur la question du transport des élèves en situation de handicap vers leur collège. La rentrée dernière a été difficile et même si des solutions ont été trouvées, sur certains secteurs du département le problème reste entier. La dernière interrogation ne concerne pas directement le Département, mais pourrait être un point d'appui aux familles d'enfants qui sont passés en commission et sont acceptés en classe U.L.I.S., classe d'inclusion avec un enseignement spécialisé qui accueille les élèves en situation de handicap. Or, le nombre de places en U.L.I.S. étant insuffisant, ils sont parfois mis sur liste d'attente pour être réorientés, par exemple en SEGPA, dispositif ne relevant pas de l'enseignement spécialisé, ce qui ne correspond plus aux besoins de l'enfant. Vous connaissez comme moi déjà les grandes difficultés dans lesquelles se retrouvent les parents d'enfants en situation de handicap, familles qui se débattent au quotidien pour permettre à leurs enfants de mener un parcours de

vie le plus aisé possible. Nos institutions, l'école de la République sont pour chacune et chacun des outils qui doivent permettre d'aller vers une égalité de traitement et ainsi offrir à tous les mêmes enseignements et droits. C'est pourquoi il serait utile que, dans le cadre du partenariat engagé par le Département avec l'Éducation nationale, cette question puisse être posée. De notre côté, nous comptons bien intervenir sur le sujet.

**Mme VASSAL** : Mme DALBIN, Présidente de la MDPH, va vous répondre ainsi que M. GÉRARD...

**Mme DALBIN** : Pour ce qui est des délais de traitement des dossiers, la situation a été particulière en raison du confinement. Cela dit, les gens ont télétravaillé de manière remarquable, la plateforme téléphonique a fonctionné... Nous restons en lien permanent avec l'Inspection académique et l'Éducation nationale, notamment pour le pôle Enfants, en vue d'assurer une rentrée apaisée. Nous faisons tout pour que le recrutement des AVS se fasse dans les meilleurs délais. Tout le monde ayant vécu une situation compliquée, les services de la MDPH mettent tout en œuvre pendant l'été pour qu'en septembre la rentrée se passe bien et pour combler le retard accumulé pendant la crise sanitaire.

**M. GÉRARD** : Il est nécessaire d'améliorer encore les relations avec l'Éducation nationale pour ce qui est des AVS, mais aussi pour le transport des élèves. Il y a 3 semaines, nous avons reçu les représentants des familles pour discuter de ces problèmes de transport, selon les établissements choisis ou affectés à l'accueil des élèves en situation de handicap. Les marchés publics portant sur le transport orientent vers des partenaires fiables, RTM, RDT13, dont les objectifs ne sont pas uniquement lucratifs, mais relèvent du service public. En tout, 1 400 élèves sont concernés sur tout le département et les distances sont parfois longues et donc fatigantes pour eux.

**Mme VASSAL** : Un nouvel inspecteur d'académie arrive, M. STANEK. Il suit très bien les dossiers ; nous l'avons rencontré avec Mme GUARINO. Je demande à celle-ci d'attirer l'attention de M. STANEK sur les classes ULIS, qui, en effet, n'ont pas grand-chose à voir avec le SEGPA. Les enfants n'ont pas être mélangés dans des classes inadaptées. J'ai saisi M. STANEK sur les AVS, la procédure étant très longue et marquée par l'intervention de trop de monde pour donner l'accord définitif. La rupture entre le changement d'AVS n'est pas une bonne chose également : quand un enfant est habitué à une personne, il n'est pas normal que le contrat soit rompu pour refaire toute la procédure... Nous allons essayer de faciliter l'atteinte d'un accord entre famille, enfant et AVS. Encore trop d'enfants ne peuvent pas effectuer une rentrée dans des conditions normales parce qu'une AVS n'a pas été affectée à temps. L'intégration des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est un moyen de les faire progresser. C'est aussi le cas dans les classes ULIS quand elles sont bien intégrées dans un collège. Si l'enseignement doit bien sûr être adapté aux enfants en situation de handicap, les moments de partage avec leurs camarades sont essentiels à l'épanouissement. Mme GUARINO saisira de nouveau M. STANEK sur les ULIS et les AVS.

*- Vote : le rapport 27 est adopté à l'unanimité.*

*Madame DALBIN ne prend pas part au vote.*

**28. Budget primitif 2020 : délégation aménagement du territoire - Marseille.**

**29. Budget primitif 2020 : délégation vie associative.**

**Mme BIAGGI** : Mme la Présidente, chers collègues, pour l'aménagement du territoire l'enjeu est de conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire, en premier lieu par le biais du programme Euroméditerranée. La première phase s'est traduite par la construction de 5 000 logements neufs et réhabilités, l'installation de 800 entreprises, qui représentent 28 000 emplois, dont 19 000 emplois créés. À présent, Euroméditerranée s'agrandit sur 170 hectares dans le cadre d'EuroMed 2. À l'horizon 2030, entre EuroMed 1 et 2, nous aurons 8 000 logements supplémentaires, 30 000 nouveaux habitants et 15 000 emplois supplémentaires créés. Les chantiers sont lancés, dont la création du futur parc des Ayalades de 14 hectares à Bougainville, avec un quartier résidentiel, des commerces et des équipements autour du pôle Gèze. Des actions sont menées dans le quartier des Crottes, les aménagements de la ZAC littorale ont démarré et des scénarios d'implantation de la cité scolaire internationale sont à l'étude. Autour des Archives et de la Bibliothèque départementales et de l'église Saint-Martin d'Arenc, une étude de programmation pour un futur pôle culturel est envisagée par Euromed et le Conseil départemental. Dans ce contexte de développement, la participation du Conseil départemental est inscrite au BP 2020 pour 4 0 75 000 euros sur un budget de 74,56 millions d'euros.

En second lieu, le Conseil départemental est partenaire du Grand port maritime de Marseille, un soutien d'autant plus nécessaire dans cette période de crise sanitaire qui impacte l'activité du port. Dans le cadre du CPER 2015-2020, le Conseil départemental s'est engagé à soutenir le développement du transport containerisé, la réparation navale, le report modal vers le fer et le fleuve, l'amélioration des accès ferroviaires des bassins Est et Ouest du port et la croisière. Le Grand port maritime de Marseille s'est aussi lancé dans la réduction des pollutions liées aux navires avec le chantier du branchement électrique des navires à quai du bassin à l'horizon 2023. Il se poursuivra largement pour les navires de croisière du môle Léon Gourret après 2023.

Ce projet correspond totalement, Mme la Présidente, aux ambitions du plan environnemental porté par vous. Ainsi, pour le BP 2020, ce sont 4 590 millions d'euros qui sont inscrits pour le Grand port maritime.

Pour la délégation de la vie associative, le budget en fonctionnement est de près de 11 millions d'euros, en investissement il est de 900 000 euros en autorisations de programme et de 1 600 000 euros en crédits de paiement. Cette politique publique aux associations est facultative, mais permet à de nombreuses structures de contribuer au maintien du lien social - c'est le soutien aux médias associatifs, c'est le soutien aux associations de lutte contre la précarité ou œuvrant dans la santé solidaire, c'est le soutien aux associations de la petite enfance, c'est le soutien aux crèches et, en fonctionnement et en investissement, c'est un appui technique et une formation des bénévoles...

En 2020, ce budget permettra le financement de 500 berceaux supplémentaires dans les crèches du département - c'est notre et votre volonté de maintenir un lien social indispensable sur le tout le département.

**Mme VASSAL** : Merci. M. RAIMONDI a demandé la parole...

**M. RAIMONDI** : Mme la Présidente, on ne peut que satisfaire du travail qui est fait sur les bateaux de commerce - n'oublions pas toutefois qu'il n'y a pas que Marseille. À cet égard, il faudrait intervenir auprès du Grand port pour que soit faite la même chose sur les appontements de Martigues-Port-de-Bouc, qui sont également situés en ville. Ceux de Fos sont un peu plus éloignés, mais, malheureusement, on constate que nombre de bateaux restent en rade très longtemps, ils continuent à produire leur électricité de bord avec, si j'ose dire, des pétroles de mauvaise qualité.



Vous avez suivi ce qui s'est passé hier, et je vous invite à être très vigilant sur la pollution énorme survenue suite à un incident à Lavéra. Nous nous sommes tout de même retrouvés avec du chlore ferrique, qui est potentiellement dangereux en plus de polluer... On constate ainsi que nos usines ont de grosses lacunes puisque, en l'occurrence, rien n'aurait dû aller à la mer. Les pompiers ont été alertés à 8 heures du matin alors que la pollution est survenue à 1h15...

L'environnement dans notre secteur est une vraie problématique, nous devons faire montre de la plus grande vigilance.

**Mme BIAGGI :** Je n'ai parlé que de Marseille et du Grand port maritime parce que la délégation est divisée en deux : je m'occupe de Marseille et Henri PONS s'occupe de l'hors Marseille. Ceci étant, bien sûr nous serons très vigilants. Au titre du Plan environnemental, nous ambitionnons d'électrifier tous les bateaux qui arrivent à quai.

*- Vote : le rapport 28 est adopté à l'unanimité.*

*Mesdames VASSAL et CARADEC et Monsieur GAZAY ne prennent pas part au vote.  
le rapport 29 est adopté à l'unanimité.*

### **30. Budget primitif 2020 : délégation sports.**

**M. GENZANA :** Mme la Présidente, chers collègues, le sport permet d'allonger la durée de vie, de repousser la dépendance et d'améliorer le bien-être physique et mental permet aussi de répondre à des enjeux de cohésion sociale, d'aménagement du territoire, d'environnement, d'intégration et de citoyenneté. Cependant, comme dans bien d'autres domaines qui ont été évoqués ce matin, notre mouvement sportif départemental, acteur essentiel en Provence, a subi de plein fouet la crise sanitaire en cette fin de saison sportive. Cette crise a largement impacté le fonctionnement des clubs sportifs, les organisateurs de manifestations sportives et fragilisé la pratique sportive au sens large. Selon vos directives, Mme la Présidente, nous avons fait face, je l'espère avec la plus grande efficacité, à cette problématique. Qu'il me soit permis à cet instant d'avoir une pensée pour les agents du Département, le Directeur général adjoint, la Direction du service, qui, en plein cœur de la pandémie, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que les dossiers soient réétudiés et que nos dossiers de subventions puissent être présentés à la Commission permanente pour adoption. Ces subventions ont été extrêmement appréciées par le mouvement sportif. C'est dans cet esprit que nous avons bâti, construit le budget qui apporte une réponse adaptée aux contraintes et problématiques actuelles en poursuivant une politique sportive diversifiée, innovante, visant à répondre à des attentes qui se conjuguent au pluriel.

Sous votre impulsion, Mme la Présidente, sportive est impliquée, nous continuerons dans cette dynamique en 2020 avec un budget total de plus de 17 millions d'euros et un budget d'investissement de 900 000 euros. Ce budget conséquent permettra de favoriser l'animation sportive sur tout le territoire, non seulement en faisant la promotion des bienfaits et des valeurs du sport, mais également en facilitant l'accès à une pratique adaptée à chaque public et, nous l'espérons, en proposant des compétitions de qualité, du spectacle et de la convivialité. Ce budget permettra d'amplifier nos actions pour le sport-santé en développant de nouvelles actions, notamment vers le bel âge, le sport handicap ou en lien avec nos partenaires du mouvement sportif dans le cadre du plan sport santé bien-être 2020-2024. Nous avons en effet entre les mains le meilleur des médicaments, qui permet de traiter les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète, mais aussi de prévenir la récurrence de cancers. Il permettra aussi, mes chers collègues, de poursuivre les remises de matériel sportif aux clubs du département pour favoriser la pratique sportive des jeunes. Il permettra d'autre part de



renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre territoire par-delà ses frontières, en alternant le soutien à des manifestations prestigieuses et de proximité tout au long de cette année labellisée Terre de jeux 2024. Le Département accompagnera les villes et les villages sur cette échéance en lançant une tournée départementale jusqu'en 2024 dans les communes également labellisées afin d'associer la population jusqu'à cet événement planétaire. Dans le même esprit, nous soutiendrons aussi les sportifs du 13 qui représenteront la France aux prochains Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, mais aussi nos jeunes espoirs pour 2024. Pour favoriser le sport pour tous, ce budget permettra de continuer l'ouverture des gymnases des collèges le soir, le week-end et la création d'équipements sportifs de proximité afin que le plus grand nombre puisse faire du sport en limitant leurs déplacements. Enfin, il permettra de moderniser les salles sportives d'Arenc et de notre Hôtel du département afin d'être un exemple pour le développement du sport dans l'entreprise qui favorise, vous le savez, le bien-être au travail.

Mme la Présidente, mes chers collègues, avec 50 % de Provençaux qui pratiquent une activité sportive et avec plus de 450 000 licenciés et 900 000 pratiquants, ce budget cohérent et efficace permettra à notre département labellisé cette année Terre d'excellence par la Fédération française de cyclisme d'être l'un des plus sportifs de France. Vous l'aurez compris, ce budget continuera à faire de notre Provence un département gagnant !

*- Vote : le rapport 30 est adopté à l'unanimité.*

### **31. Budget primitif 2020 : relations internationales et affaires européennes.**

### **33. Abrogation du Fonds d'Urgence Territorial et Solidaire.**

### **34. Budget primitif 2020 - Délégation économie et emploi.**

**M. BORÉ :** Mme la Présidente, notre but est de renforcer l'attractivité internationale du territoire, faire connaître les expertises, les atouts et les potentialités du territoire à l'international, repositionner le Conseil départemental comme un acteur de poids dans la dynamique européenne du territoire afin que l'Europe soit mieux comprise des acteurs du territoire des Bouches-du-Rhône, de défendre ses intérêts et promouvoir dans le territoire auprès des institutions européennes et nationales, d'identifier les programmes et les financements européens pouvant bénéficier à la collectivité et aux acteurs du territoire. À ce sujet, je voudrais vous remercier puisqu'une personne a été recrutée pour le Département au à Bruxelles, en mutualisant le bureau avec nos amis de la Délégation régionale. Il convient en outre d'accompagner l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable. Vous l'avez compris, la politique des relations extérieures de la collectivité se trouve au cœur d'une volonté politique plus globale de construction de ce que sera la Provence de demain. Concernant les moyens de fonctionnement, le Service des relations internationales disposera de 1 280 000 euros, et, en investissement, de 40 000 soit un total 1 320 000 euros. Je passe aux rapports 33 et 34 qui sont des dossiers de notre excellent collègue et maire d'Aubagne... Pour le dossier 33, il s'agit du rapport ayant pour objet de préciser les modalités d'abrogation du Fond d'urgence territoriale et solidaire en faveur des entreprises puisque vous savez, que depuis que la loi NOTRe existe, nous avons perdu cette compétence et nous ne pouvons pas aider directement les entreprises de notre territoire. En revanche, il nous reste beaucoup de leviers pour faciliter la vie des entreprises, la compétitivité et l'attractivité du territoire. C'est ici un engagement que nous faisons en investissement pour améliorer la mobilité, soutenir l'enseignement supérieur et la recherche, développer les infrastructures de

télécoms, accompagner le développement des grands projets dont Euroméditerranée, le Grand port maritime où l'aéroport.

Dans le rapport 34, le budget primitif de la Délégation économie et emploi aura pour objectifs les Pactes d'objectif pour l'emploi, les conventions avec les chambres consulaires, la mise en place des actions proposées par le groupe Experts emploi, le soutien aux initiatives et aux organismes favorisant l'attractivité du territoire, le partenariat avec les agences d'urbanisme métropolitaines, le Plan de relance Tourisme incluant la poursuite, en 2020, de l'opération Marseille Provence Gastronomie. Le montant de ce budget sera de 12 147 500 euros.

*- Vote : les rapports 31, 33 et 34 sont adoptés à l'unanimité.*

### **32. Budget primitif 2020 : délégation culture.**

**Mme BERNASCONI** : Mme la Présidente, comme vous l'avez souhaité le Département mène une politique culturelle de proximité auprès des communes et œuvre à ce que chacun des habitants de ce département ait accès à la culture de qualité, aussi bien dans des territoires de grande ruralité que dans des zones urbaines et des zones urbaines carencées en propositions culturelles. Cette année a été exceptionnelle à bien des égards. Face à la crise sanitaire que nous vivons, le secteur culturel a un rôle à jouer, notamment pour continuer à être ce levier extraordinaire de cohésion sociale et d'épanouissement personnel. Notre département contribue à ce que le secteur culturel soit un levier fort d'intégration économique et de création d'emplois. C'est un budget conforté de la culture que je vous présente ce matin, un budget en faveur d'une politique qui reste engagée sur le front de la sauvegarde des emplois et de la relance économique. Rappelons que lequel le secteur culture joue un très grand rôle à ces niveaux puisque la culture, dans le département, c'est 1 767 structures employeuses de 8 275 emplois permanents, hors donc intermittents du spectacle. Le Département soutient, par le biais des subventions, les structures culturelles, mais également en portant des opérations, des manifestations directement en régie et notamment en faisant bien attention que ces opérations, ces événements, soient répandus, insérés sur l'ensemble du territoire à la demande et après consultation des communes.

Vous l'aurez compris, ce budget va nous permettre de continuer à être garants des partenariats avec les opérateurs culturels qui ont fortement souffert de cette crise sanitaire et de l'arrêt complet de leur activité, et donc de retrouver, petit à petit, une vie culturelle de proximité pour tous.

Ce budget nous permet de mener un travail de maillage en concertation avec les opérateurs, de stimuler l'effervescence de créations, de faciliter la diffusion artistique, d'assurer la pluralité de l'offre culturelle et de faire rayonner le territoire au-delà de ses frontières ! Pour toutes ces raisons je vous demande d'adopter ce budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

**Mme VASSAL** : Merci. M. KOUKAS a demandé la parole...

**M. KOUKAS** : Mme la Présidente, Mme BERNASCONI, mesdames et messieurs, par ces quelques mots je tenais, au nom de mon groupe, à apporter mon soutien à l'un des secteurs qui est le plus touché depuis le début de la crise, celui de la culture. Vous avez raison, Mme la Déléguée, le secteur culturel a un rôle à jouer, peut-être encore plus fort durant cette période pour ne pas céder à la peur ou à l'ignorance.

Nous souhaitons ici redire notre attachement et aux associations, très nombreuses, aux artistes, aux acteurs culturels et aussi aux nombreux intermittents du spectacle particulièrement présents sur le territoire et qui sont en grande souffrance. Avec à la fois l'interdiction, mais aussi la limitation des rassemblements dans notre pays, il va de soi que là,

la mission culturelle et sa diffusion ne peuvent plus être aujourd'hui pleinement effectuées et que les initiatives qui sont menées - et je sais qu'au niveau du Département de nombreuses initiatives innovantes ont été menées... Mais aussi belles soient-elles, elles ne peuvent masquer le constat d'une économie culturelle aujourd'hui quasiment à l'arrêt. Nous avons besoin d'aide. Des annonces ont été faites par le Gouvernement et par l'État qui, à ce jour, ne permettent pas, je crois, de rassurer le monde culturel. Cet après-midi, la ministre de la Culture vient à Arles, j'espère qu'elle apportera des réponses aussi aux nombreuses inquiétudes que rencontrent les acteurs culturels. Il faut réagir, parer au plus urgent sans entraver la possibilité d'anticiper, de réfléchir et de préparer le monde d'après. Nous avons l'ardente obligation de pouvoir affirmer le soutien de notre collectivité à ces artistes, ces techniciens, à tous ces acteurs culturels qui représentent un nombre d'emplois considérable. C'est dans notre département, faut-il le rappeler, qu'on compte le plus d'emplois culturels par rapport au reste du territoire national. Nous serons attentifs à l'aide apportée aux acteurs de la culture qui souffrent, aux structures culturelles et nous devons réfléchir ensemble à cette question de solidarité qu'il nous faut mettre en avant.

Mme la Vice-présidente, des modalités d'action de la collectivité départementale à l'attention de tous les acteurs culturels dans le cadre des actions de soutien face à la crise du Covid-19 sont-elles prévues, ou pourraient l'être, au cours des prochains mois ? Et avez-vous envisagé, comme c'est le cas dans d'autres départements, comme les Hauts-de-Seine, de voter une aide exceptionnelle à travers un plan d'urgence ? Le but serait, comme donc dans les Hauts-de-Seine, de pouvoir répondre aux associations les acteurs culturels qui sont en perte d'activité.

**Mme BERNASCONI :** Le service Culture, l'ensemble des chargés de mission, travaillent à deux niveaux avec l'ensemble des structures culturelles que j'évoquais précédemment, cela dans le cadre d'un accompagnement qui est individualisé pour mettre en place une aide personnalisée. En effet, pas toutes les structures n'ont souffert de la même manière et n'ont les mêmes attentes. Outre cet accompagnement individualisé, il existe un fonds d'aide, une dotation supplémentaire qui est prévue par le Département à l'attention des associations culturelles, du tourisme... Ce plan de dotation sera voté cet après-midi. Ces filières sont en grande souffrance et nous devons revenir sur leur situation, puisque ce n'est pas aujourd'hui que nous pouvons mesurer pleinement l'ampleur des dégâts que vont subir ces filières d'activité - il nous faudra donc être très attentifs l'évolution de cette situation qui, malheureusement, risque de s'aggraver dans les mois à venir.

*- Vote : le rapport 32 est adopté à l'unanimité.*

### **35. Budget primitif 2020 : délégation tourisme.**

**M. BORÉ (au nom de Mme MILON) :** Mme la Présidente, Provence Tourisme prépare et met en œuvre la politique touristique du département. Elle suscite, organise, coordonne et développe toutes les actions qui contribuent à l'animation de l'espace départemental en matière de loisirs et de tourisme. L'agence assure ses missions qui fondent aujourd'hui son rôle d'expert incontournable du territoire en matière touristique, l'observation et l'analyse l'accompagnement des porteurs de projets privés et institutionnels, la structure de l'offre et le développement des filières, la promotion de la destination, les relations avec la presse, la promotion de la stratégie digitale, les réseaux sociaux, la gestion et la diffusion de l'information touristique... Le Département a confié à l'Agence de développement et de réservation touristique la mission de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique départementale dont les actions s'inscrivent pleinement dans cette dynamique.

Mais le printemps 2020 a été marqué, comme vous le savez, par une crise sanitaire mondiale imprévisible et sans précédent qui a placé l'activité touristique à un arrêt brutal et inédit. À ce sujet, je voulais dire à monsieur KOUKAS que ce coup d'arrêt représente aussi quelques millions d'emplois qui sont eux aussi très importants pour nos territoires. C'est dans ce contexte particulier pour répondre à sa mission que Provence Tourisme propose, adossée à ses actions récurrentes, un plan d'action ambitieux visant à soutenir la promotion et l'attractivité du territoire. Le département du Bouches-du-Rhône et la 3e destination la plus fréquentée de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 8 millions de visiteurs. La période estivale demeure majeure, 70 % des nuitées étant enregistrées entre mai et septembre, ce qui représente 27,8 millions de nuitées avec une métropole qui enregistre 85 % des nuitées départementales. Compte tenu de la concurrence accrue que déploient les destinations entre elles et de la nécessité de relancer en urgence une fréquentation de la destination, notamment auprès d'une clientèle de proximité, il est nécessaire d'agir rapidement au sortir de la crise dans l'intérêt de la destination. Le plan a pour objectif de développer et dynamiser la fréquentation du territoire, en favorisant la consommation touristique dans le département des Bouches-du-Rhône et aussi pour attirer un peu plus la vallée du Rhône jusqu'à Lyon, qui est la destination directe pour venir dans nos régions.

Ainsi, voici les actions majeures qu'il est impératif de mettre en œuvre en 2020 pour à la fois rassurer et relancer la fréquentation touristique : un programme de prise en compte des dispositifs sanitaires destinés à rassurer les personnels des structures touristiques de loisirs accueillant du public et donner confiance aux visiteurs sur la destination ; un programme d'offre touristique et de loisirs visant à développer l'attractivité du territoire auprès des visiteurs et des résidents en proposant des avantages commerciaux spécifiques et attractifs ; une programmation événementielle en s'appuyant sur la réussite de MPG-2019 et en faisant de la gastronomie un vecteur d'attractivité du territoire en tant que patrimoine culturel et humain incontestable ; et la création d'un pôle gastronomique et touristique numérique.

Ces actions s'appuient sur un plan vaste de communication qui va renforcer l'attractivité du territoire et créer du buzz autour de la destination Provence pour générer de la fréquentation. Tout au long de la mise en œuvre de plans d'action, la collaboration avec les offices de tourisme, partenaires privilégiés de notre agence, sera renforcée afin de poursuivre les actions engagées en matière de structuration des territoires et de l'animation du réseau.

Compte tenu de la crise sanitaire, de nouvelles voies d'implication des partenaires seront également étudiées. Très clairement, en 2020, l'intégralité des actions menées par Provence Tourisme sera destinée à relancer la fréquentation et l'attractivité du territoire. Véritable coordonnateur sur le terrain et outil de développement de la mise en œuvre de cette stratégie, Provence Tourisme bénéficiera en 2020 d'une contribution globale de notre collectivité de 4 300 000 euros en fonctionnement et de 275 000 euros en investissement, soit un peu plus de 3 millions pour la mise en œuvre du plan de relance de l'attractivité touristique, également soutenu, je vous en remercie Mme la Présidente, par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour un 1 800 000 euros.

Dès lors, pour nous permettre de mener à bien tous ces projets, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter notre projet de budget de relance du tourisme pour 2020 et je remercie aussi l'implication de tous les acteurs et de tout le personnel de Provence Tourisme.

**Mme VASSAL** : Merci. Mme INAUDI a la parole...

**Mme INAUDI** : Il est certes excellent de vouloir relancer le tourisme si fortement impacté par la crise sanitaire et, au vu du rapport concernant cette délégation, il est clair que le Département entend y mettre tous les moyens. Cependant, un point important nous inquiète encore et toujours. Il s'agit du tourisme fluvial. À l'heure où la ressource en eau est menacée et

que les croisières maritimes sont remises en cause par l'opinion publique, mais aussi par ceux-là mêmes qui en tirent bénéfice, il est question de livrer le Rhône à la croisière fluviale. Nous avons clairement affirmé à plusieurs reprises combien nous sommes défavorables à un tel projet. Il peut être séduisant sur le papier, mais nous devons être profondément méfiants. Nous voulons des bateaux 100 % propres et des flux de touristes suffisamment restreints pour ne pas nuire à l'environnement. C'est sans doute demander l'impossible, mais les équilibres naturels sont déjà assez malmenés, alors n'aggravons pas la situation. M. LIMOUSIN

**Mme VASSAL** : M. LIMOUSIN va vous répondre et Mme CALLET prendra ensuite la parole...

**M. LIMOUSIN** : Le tourisme fluvial revêt de l'importance pour toutes les communes qui sont riveraines du Rhône, Tarascon, Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône jusqu'à Martigues... Nous avons la chance d'avoir mis en place un syndicat mixte qui va faire en sorte que le tourisme fluvial soit mis en évidence et profite aux terres qui sont riveraines du Rhône. Je ne nie pas les problèmes environnementaux et écologiques, il n'empêche que le tourisme fluvial représente quelque chose de très important pour l'économie locale et nous disposons d'une initiative qui va mettre en valeur tous les territoires riverains du Rhône, alors que jusqu'à présent seuls les tour-opérateurs disposaient du Rhône à leur guise. Une halte fluviale comme celle présente à Tarascon, permet aux bateaux de 130 mètres de long de s'arrêter, des bus viennent chercher les croisiéristes et les amènent à Gordes ou ailleurs... Et, quand ils repartent à Tarascon, ils ont laissé simplement les déchets - aujourd'hui, grâce à l'initiative qui a été prise par le Département, nous allons avoir une politique de tourisme fluvial qui sera profitable à tous nos territoires riverains du Rhône.

**Mme CALLET** : Mme la Présidente, effectivement, en tant que déléguée eau à la CNR je voudrais vous dire que celle-ci est très attentive en tant qu'utilisatrice de l'eau du Rhône. À cet égard, elle a aussi l'obligation de le protéger. Le tourisme fluvial apporte vraiment un plus et je pense que la mairie d'Arles est très contente de voir que nous allons faire des travaux, soutenus par le Département et la CNR, pour pouvoir accueillir ces grands bateaux. Je peux vous assurer, Mme INAUDI, que nous avons le souci de préserver l'environnement et toutes les mesures seront prises en compte pour que ça se passe bien. Les croisières fluviales se passent dans de bonnes conditions et les gens ne demandent qu'une chose : prendre le vélo et faire des promenades à vélo !

**Mme VASSAL** : Merci. Mme INAUDI, c'est un mode de tourisme qui s'arrête aux portes du département, ce qui est bien dommage. Nous souhaitons, plutôt que de laisser des bateaux sans contrôle, avoir une maîtrise du développement de ce tourisme qui est aussi un moyen d'alléger les réseaux routiers... Si nous arrivons à faire les aménagements conséquents qu'il va falloir faire sur les différents points que sont Port-Saint-Louis, Arles et Tarascon, les bateaux qui seront acceptés devront être respectueux de l'environnement. Les quais seront électrifiés et le développement de ce tourisme permettra également de mieux faire connaître encore ce territoire magnifique. Soyez assurée Mme INAUDI, que le développement de ce secteur se fera dans le respect des règles environnementales. Après, il est impossible de dire aujourd'hui quel sera, demain, le mode de développement de l'énergie qui ne polluera absolument pas.

*- Vote : le rapport 35 est adopté à l'unanimité.*

*Mesdames MILON, CHABAUD et Monsieur BORÉ ne prennent pas part au vote.*

*Abstention du groupe des élus "Socialiste et Écologiste" :*

*Mesdames INAUDI, RUBIROLA, SPORTIELLO, TRANCHIDA*



*et Messieurs JIBRAYEL et PAYAN.*

*M. MASSE ayant donné pouvoir à Madame TRANCHIDA.*

### **36. Budget primitif 2020 : délégation routes.**

**M. BOUVET** : Cette année encore le budget de la délégation Routes témoigne de l'engagement soutenu de notre présidente en faveur du développement d'une Provence respectueuse des enjeux environnementaux et sociaux. En poursuivant le développement économique attractif de notre territoire, elle s'engage dans un plan de mobilité assuré par l'entretien d'un réseau de plus de 3 000 kilomètres de routes et par une amélioration continue de la desserte des différents pôles. Ainsi, dans une volonté de maîtriser ses dépenses département propose, comme en 2019, de consacrer près de 10,3 millions d'euros à la section de fonctionnement tout en conservant un volume de crédits adaptés aux besoins du territoire. Sur ces crédits, plus de 8, 3 millions d'euros seront destinés à l'entretien et à l'exploitation de nos routes. De plus, comme chaque année, une contribution financière de 2 millions d'euros sera réservée au fonctionnement du Syndicat mixte des traversées du Delta du Rhône. La prise en compte de la programmation des travaux réalisables en 2020, conduit à une proposition de crédits d'investissement lancement à hauteur de 67 millions d'euros permettant de poursuivre l'ensemble des travaux importants : poursuivre des travaux de la R18 à Aix-en-Provence par des opérations de renforcement de la D7N entre Châteauneuf-le-Rouge et le Var ; travaux de renforcement de la D7N entre Plan d'Orgon et Orgon et, sur la D570 entre Arles et Gravezon ; aménagements de sécurité sur la D30 entre Saint-Rémy et Noves ; travaux de requalification des engagés sur la D17 au niveau de Pélissanne sur la RD 60 à Malemort et sur la RD48 à Marignane ; aménagement de carrefours qui a débuté sur Auriol... Enfin, à l'automne, une nouvelle phase de concertation aura lieu pour le Pont de Barcarin qu'on attend depuis si longtemps suite aux études réalisées entre 2019 et 2020.

De nombreuses autres opérations seront également menées sur l'ensemble du département. Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que le Programme quinquennal portant sur le renforcement des chaussées initié en 2018 se poursuit en 2020 avec une enveloppe prévisionnelle de 12,3 millions d'euros. Il vise notamment à renforcer la structure des chaussées sur les axes principaux tout en allongeant leur durée de vie.

Mes chers collègues, avec 7,3 millions d'euros de crédits, ce budget 2020 démontre une forte volonté politique de soutien auprès des communes et des autres maîtres d'ouvrage, et même si la rocade L2 été mise en service en 2018, nous sommes toujours engagés dans la mise en place de mesures d'accompagnement, notamment sur la partie nord de Marseille.

Je voudrais remercier les responsables du Service des Routes avec lesquels je travaille depuis 5 ans en parfaite harmonie. Je vais vous demander maintenant de bien vouloir voter ce budget.

*- Vote : le rapport 36 est adopté à l'unanimité.*

### **37. Budget primitif 2020 : délégation prévention routière.**

**M. PERRIN (au nom de M. MALLIÉ)** : Le budget de la délégation Prévention routière est essentiellement destiné à la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès des conducteurs et notamment de ceux de demain, dès le collège. Ce budget permet aussi de réaliser des études afin d'améliorer la sécurité sur le réseau routier départemental. En section de fonctionnement, les crédits s'élèvent à plus de 260 000 € pour l'année 2020 au titre de l'opération Partage Ta Route conduite dans les collèges pour les classes de 6e et 4e, où les collégiens sont ainsi sensibilisés aux risques routiers et aux conséquences irréversibles de la



gravité des accidents sur le corps humain. Les témoignages de victimes d'accidents de la route, notamment en 2 roues motorisées, marquent fortement les esprits. En 2019, 487 séances ont permis de sensibiliser quelque 15 000 collégiens.

Ce budget prévoit aussi 30 000 € d'investissement pour réaliser des diagnostics de sécurité et des études spécifiques basées sur l'analyse des accidents des routes particulièrement accidentogène. Nos efforts de prévention permettent indéniablement une baisse de l'accidentologie sur les routes du 13 d'une année sur l'autre. N'oublions pas que dans ce domaine les unités de comparaison de la diminution des accidents restent le nombre de tués ou de blessés graves. Nous devons nous réjouir de cette tendance qui confirme également que nos actions doivent être poursuivies sans relâche notamment auprès des jeunes et sur les enjeux d'addiction, d'alcool et de stupéfiants.

Mme la Présidente, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention et vous demande d'adopter ce budget de prévention routière.

*- Vote : le rapport 37 est adopté à l'unanimité.*

***- La Présidente interrompt la séance à 12h30***

***- La séance reprend à 13h40***

**Mme VASSAL** : Mme DALBIN va procéder à l'appel...

**Mme DALBIN** : AMSELEM Martine (présente), BARTHÉLÉMY Sylvia (pouvoirs M. BOUVET), BENARIOUA Rébia (présent), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (présent), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (pouvoirs Mme BIAGGI), CARADEC Laure Agnès (pouvoirs M. RÉAULT), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVÉSA Brigitte (pouvoirs Mme BRUNET), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (pouvoirs M. RÉAULT), FÉRAUD Jean-Claude (pouvoirs Mme SAEZ), FRAU Gérard (présent), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (présente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (présent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (pouvoirs M. PONS), HADJ-CHIKH Haouria (présente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (présent), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (présente), KOUKAS Nicolas (présent), LE DISSES Éric (pouvoirs Mme GUARINO), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIE Richard (pouvoirs M. PERRIN), MASSE Christophe (pouvoirs Mme TRANCHIDA), MILON Danièle (pouvoirs M. BORÉ), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (présent), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (présent), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ Patricia (présente), SANTELLI Thierry (présent), SANTORU-JOLY Évelyne (présente), SPORTIELLO Josette (présente), TRANCHIDA Geneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (absent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

**38. Budget primitif 2020 : politique de soutien à la filière pêche.**

**39. Budget primitif 2020 : délégation des ports.**

**40. Budget primitif 2020 : délégation pistes cyclables.**

**41. Budget primitif 2020 : délégation étang de Berre.**

**Mme VASSAL** : Mme GUARINO va présenter ces rapports...

**Mme GUARINO** : Mme la Présidente, concernant le 38, si la loi NOTRe a conforté le rôle de la région dans le domaine des aides économiques, elle a aussi permis aux départements de conserver une certaine capacité à agir dans le domaine de la pêche, de la conti-culture (?) et de l'aquaculture. Notre soutien à ces filières traditionnelles de l'économie locale est toujours d'autant plus précieux que, à l'instar d'autres secteurs d'activité, elles auront beaucoup souffert de la crise sanitaire sans néanmoins avoir pu bénéficier d'importantes mesures spécifiques. Dès lors, pour 2020, le budget pour la pêche, qui s'établira à 258 000 euros, plus 30 %, sera affecté : au financement de notre mesure de soutien aux investissements pour la modernisation des équipements de la flotte de pêche artisanale, que nous pourrions étendre à d'autres investissements nécessaires au développement de la vente directe, laquelle s'impose comme le mode principal de commercialisation des produits de notre pêche ; d'une enveloppe de subvention de fonctionnement aux associations et d'une deuxième tranche du Plan d'action

en faveur de la qualité sanitaire des coquillages piloté par notre Laboratoire départemental d'analyses, et en concertation avec les professionnels.

Le rapport 39 concerne donc la délégation des Ports. L'année 2020 voit l'aboutissement de plusieurs projets importants attendus par les utilisateurs des ports départementaux, la mise en service de la grue sur le port de Carro en début d'année, le lancement des études pour également rénover et mettre aux normes environnementales la zone de carénage de ce port, la mise en chantier du dragage du port de Cassis qui doit débiter à l'automne et pour lequel, en bonne intelligence avec la commune de Cassis, des solutions techniques ont pu être trouvées conduisant à une enquête publique actuellement en cours. Soucieux de la sécurité sur ces ports le département a poursuivi, et terminé, au premier semestre 2020 en concertation avec les communes concernées, l'installation de la vidéoprotection sur les ports de Niolon, de Carro, de Pertuis et du Sagnas.

Au-delà de ces travaux structurants, les travaux habituels d'amélioration, de réparation et d'entretien seront réalisés sur l'ensemble des ports conformément aux engagements du Département et de ses délégataires ou concessionnaires. Nous consacrerons ainsi, en 2020, montant du crédit de 2 257 000 euros pour réaliser ce programme d'investissement. Enfin, nous continuerons à soutenir les actions d'animation et de promotion de nos ports, menées notamment par les sociétés nautiques, ainsi que les aides au maintien des bateaux de tradition et à la SNCM. Il est prévu, toujours pour 2020, un montant de crédit de 353 000 euros pour ces actions.

Le budget 2020 pour les pistes cyclables, avec 10,6 millions euros provisionnés en investissement traduit la poursuite des efforts réalisés dans ce domaine après une première série de réalisations concrètes menées à bien au cours de la période 2016-2019, avec plus de 25 tronçons de pistes cyclables aménagés, dont 11 en 2019, et ce pour un total de 17,3 millions d'euros. Ces projets comportent des aménagements qui favorisent les usages du quotidien, la desserte de nos collèges ainsi que des aménagements qui s'inscrivent dans des itinéraires supra départementaux qui participent grandement à l'attractivité touristique de notre territoire.

Au total, ce sont près d'une dizaine de ces projets cyclables qui seront en travaux en 2020. Des opérations déjà engagées se poursuivront, comme l'itinéraire EuroVélo 8 dans les Alpilles, et plusieurs opérations nouvelles débiteront, ou ont débuté, au premier semestre 2020, comme un tronçon sur la RD 9 et sur la RD 59 à Aix-en-Provence, sur la RD 60 à Bouc-Bel-Air, sur plusieurs portions de RD sur le territoire de la commune d'Arles ou encore sur la RD à Aubagne. Les crédits de fonctionnement destinés à l'entretien des pistes cyclables sont en hausse pour tenir compte du linéaire croissant à entretenir et d'un besoin de niveau de service satisfaisant. Un montant de 81 000 euros y sera consacré en 2020. Par ailleurs, le Département poursuit son soutien financier aux autres maîtres d'ouvrage désireux d'intégrer les modes actifs de déplacement dans leurs projets.

Le rapport 41 souligne que la délégation de l'Étang de Berre a pour objectif d'affirmer une politique territoriale, de positionner le Conseil départemental comme acteur des grandes problématiques de ce territoire, de sensibiliser les citoyens à la préservation de ces espaces et, pour ce faire, le Département soutient techniquement et financièrement les actions des structures dont il est membre, c'est-à-dire le GIPREB et le Parc marin de la Côte bleue, dans une dynamique de cohérence avec les autres politiques sectorielles.

**Mme VASSAL** : Merci. Mme INAUDI souhaite intervenir sur le rapport 40...

**Mme INAUDI** : Ce rapport acte une baisse spectaculaire de l'enveloppe consacrée en 2020 aux pistes cyclables dans les Bouches-du-Rhône, puisque l'on passe de 14 703 400 euros à 10 701 120 euros cette année. C'est regrettable quand on connaît le désir de tant de nos

concitoyens de circuler à bicyclette en toute quiétude et en toute sécurité. C'est bien dommage quand on constate, notamment à Marseille, combien les efforts consentis demeurent dérisoires face à l'ampleur des besoins. Il y a eu des efforts n'en doutons pas, et notamment la légendaire piste cyclable spéciale déconfinement aménagée pour 600 000 € euros entre la place Castellane et le Rondpoint du Prado... Mal conçue, mal tracée, imbriquée entre circulation automobile intense et voies de bus, elle n'aura duré que 5 jours pour disparaître définitivement le 26 mai au matin. Il s'agit là, bien sûr, d'un cas extrême et malheureux, mais qui traduit parfaitement un certain état d'esprit : le vélo est à la mode ? Donnons des pistes cyclables pour rouler à vélo... Mme la Présidente, pour cela aussi il faut du sérieux et de l'expertise. L'enveloppe est à la baisse : ferez-vous mieux avec moins ? Cela risque d'être difficile.

**Mme VASSAL :** Mme INAUDI, vous êtes trompée d'assemblée : nous ne sommes pas à la Métropole, mais au Conseil départemental.

J'ai souhaité avec M. LE DISSÈS et l'ensemble des conseillers départementaux de la majorité, développer de manière très importante les pistes cyclables sur la totalité du territoire. Nous avons lancé un plan très ambitieux dès le départ, aujourd'hui il ne vous aura pas échappé que nous sommes sur une action budgétaire, par laquelle nous adaptons le budget aux réalisations. J'avais posé un impératif qui était d'avoir une des pistes cyclables qui soit sécurisée surtout sur les routes départementales. Nous avons donc lancé ce plan ambitieux pour nous rendre compte que, malheureusement, les choses n'allaient pas aussi vite que ce que nous pouvions l'espérer. En effet, lorsque vous faites une piste cyclable, il faut récupérer très souvent des bords de route, lesquels appartiennent à des propriétaires, pour pouvoir ensuite aménager ces espaces. Nous aurions bien voulu faire davantage de pistes cyclables le long des voies départementales, mais il n'a pas été possible faire plus dans le temps qui nous était imparti. C'est la raison pour laquelle nous avons réadapté notre budget.

Nous avons réorienté également, cela en accord avec les villes de ce territoire, en ce qui concerne des déplacements plutôt urbains, le but des pistes cyclables étant d'abord d'alléger l'usage de la voiture. Nous nous sommes ainsi tournés vers les communes, vers la Métropole, puisque c'est sa compétence, et également vers les territoires qui ont gardé la compétence de la voirie, pour leur proposer de financer des pistes cyclables. Dans ce contexte, nous essayons de travailler de manière responsable au plan budgétaire, en misant plus sur le développement du vélo urbain que sur la pratique du vélo départemental, qui pose, je l'ai dit, des difficultés de préemption de bords de terrain. Voilà ce qui explique l'évolution que traduit le budget 2020. Ceci dit, nous sommes en retard en termes de kilométrage, mais ce retard est ancien. Nous essayons de le rattraper en constatant les difficultés d'un tel développement sécurisé.

*- Vote : les rapports 38, 39 et 41 sont adoptés à l'unanimité.  
le rapport 40 est adopté à l'unanimité.*

*Abstention du groupe des élus "Socialiste et Écologiste" :*

*Mesdames INAUDI, RUBIROLA, SPORTIELLO, TRANCHIDA et Messieurs  
JIBRAYEL et PAYAN.*

*M. MASSE ayant donné pouvoir à Madame TRANCHIDA.*

#### **42. Budget primitif 2020 : aménagement du territoire hors Marseille et mobilité.**

#### **43. Budget primitif 2020 : délégation bâtiments départementaux.**

**M. PONS :** Mme la Présidente, l'un des grands enjeux de collectivité est de conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire en soutenant le développement des grandes opérations d'aménagement des équipements structurants. La connaissance fine et actualisée le territoire est un outil capital pour tous les acteurs de l'aménagement. Le Conseil départemental participe à la mutualisation et au partage des données dans le cadre du Centre régional d'information géographique. Enfin, l'amélioration des conditions de mobilité des habitants du département constitue un des leviers essentiels pour conforter l'attractivité du territoire ; c'est l'objectif assigné au Plan de mobilité départemental qui vise, depuis 2016, à soutenir les chantiers prioritaires pour la qualité et l'efficacité des transports et des déplacements, dans le cadre d'une enveloppe financière initialement fixée à 300 millions d'euros sur 5 ans. Depuis, face à la saturation de cette première enveloppe, et considérant les investissements majeurs que la Métropole devait et doit encore engager à brève échéance, une seconde enveloppe, de 170 millions euros, a été inscrite au BP 2019. Il est proposé au titre du BP 2020 d'augmenter cette seconde enveloppe de 20 millions d'euros et porter ainsi le montant total d'autorisations de programme du Plan mobilité de 2 à 190 millions d'euros.

À l'issue de la Commission permanente, et au titre des deux plans de mobilité, plus de 35 opérations ont été subventionnées par le Conseil départemental pour un montant total de 382 millions d'euros. Le montant total des crédits de paiement prévus au BP 2020 concernant les opérations relatives à ma délégation s'élève à près de 128 millions d'euros, dont 123 relèvent du secteur de la mobilité.

Le rapport 43 est également très important. Il reflète l'action du Département en faveur du maintien en bon état des 575 bâtiments de son patrimoine hors collèges. Pour rappel, le Département a aussi la charge de la construction des casernes de gendarmerie et des Centres d'incendie et de secours. Il s'agit encore d'assurer le maintien, l'entretien et la maintenance du parc immobilier départemental abritant les services de la collectivité, à l'exception de l'HD13. Il convient, dans ce cadre, de réaliser tous les travaux récurrents indispensables à l'accueil, en toute sécurité, des personnels en poste et du public. Quelques chantiers notables : la mise en place des Maisons du bel âge, la reconstruction du Musée Arlaten, la sécurisation de l'HD13 ainsi que le projet de restructuration de l'immeuble départemental de la rue Saint-Sébastien... Les crédits de paiement 2020 demandés pour cette délégation correspondent aux besoins de la collectivité dans ce domaine.

**Mme VASSAL :** Merci. Mme SPORTIELLO a demandé la parole...

**Mme SPORTIELLO :** Mme la Présidente, le rapport 42 est très important et nous semble tout à fait bénéfique pour ce qui est de son volet aménagement du territoire. Par contre, concernant le volet mobilité notre avis est plus mitigé. Les points positifs d'abord. Bien sûr, nous nous félicitons de l'effort consenti pour améliorer les transports ferrés du quotidien dans l'aire métropolitaine marseillaise, et l'amélioration de la ligne ferroviaire Aix-Marseille était indispensable, tout comme les voies ferrées au transport en commun sur les autoroutes A51 et A7 ainsi que l'aménagement de pôles d'échange. Nous approuvons aussi toujours le développement des transports en commun et de bus à haut niveau de service ainsi que la réalisation de relais et de gares routières. Mais vous le savez, Mme la Présidente, nous nous sommes toujours fermement opposés à ce vieux serpent de mer qu'est la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur. Les études succèdent aux études et les tracés aux tracés, mais notre avis ne varie pas. Pour notre patrimoine paysager, comme pour nos terres agricoles, ce projet est nuisible, une opinion d'ailleurs largement partagée. De même, nous ne pouvons pas approuver la réalisation de voies urbaines telles que le boulevard urbain sud. Il s'agit là encore d'un chantier plus que controversé et sur lequel nous sommes déjà exprimés.



**M. PONS :** Mme SPORTIELLO, la MPCA (?) est un projet qui très structurant pour l'arc méditerranéen côté Est. Le retrait de la SNCF, qui devait engager 19 millions d'euros, pose de sacrés problèmes... Il existe aussi des problèmes d'environnement, des problèmes structurels au niveau de la mairie d'Aubagne. Le projet est très compliqué, mais on ne peut pas laisser la ligne MPCA comme cela. J'ai eu l'occasion de me retrouver en préfecture de région avec M. le Préfet de Région, et j'y ai entendu des arguments qui m'ont laissé très perplexe... Je suis d'accord avec vous sur les problématiques d'environnement, sur la nécessité de savoir où va ressortir ou rentrer le tunnel... Mais la question prioritaire est : comment fait-on pour alimenter Marseille avec un venant de la Côte d'Azur ? J'ai entendu l'opérateur ferroviaire actuel soutenir qu'il faut moins de trains pour que ça marche mieux ! Je n'ai pas très bien compris l'argument, parce qu'il me semble que plus il y a de trains, plus cela doit marcher. Mais en réalité, cela ne marche pas parce que la ligne est saturée et « mal foutue » par rapport au nombre d'usagers.

**M. BORÉ :** Je voudrais apporter une petite précision. Nous travaillons avec la ville de Gênes, et je peux vous assurer que pour aller dans cette ville en train c'est une sacrée galère. Ensuite, vous savez que la ligne entre Marseille et Milan bat de l'aile. Et pour se rendre à Milan, il faut prendre un avion 16 places au départ de Marignane... Au final, nous n'avons pas d'autres moyens que cette connexion pour travailler avec des régions importantes ; la Lombardie est la cinquième région européenne la plus puissante économiquement. Il serait dommage que toutes les liaisons passent par Milan-Turin-Lyon plutôt que par Milan-Gênes-Marseille. Sachez que Gênes et Milan se rapprochent également. Il nous faut nous rapprocher de régions européennes voisines qui sont des régions riches et avec lesquelles nous avons tout à gagner à collaborer au plan économique et en termes d'emplois.

**Mme VASSAL :** Merci. Le problème est le même, savoir quel est le meilleur moyen de déplacement aujourd'hui... Nous sommes au 21<sup>ème</sup> siècle, il faut qu'on se déplace d'un point à un autre le plus vite possible sans altérer l'environnement. Doit-on mixer voiture, bus, tram, train ? En tout cas, une chose est sûre et certaine : si l'on ne se positionne pas sur cet espace, d'autres régions en France récupéreront les budgets qui sont associés à ces projets de développement. Nous savons très bien qu'il faut faire un lien avec l'Italie, comme vient de l'expliquer brillamment M. BORÉ. Il n'y a pas 36 solutions, on ne peut pas passer par les Alpes... Il nous reste le bord de mer, qui est saturé en trains.

Par ailleurs, n'oublions pas ce nœud qu'est la gare Saint-Charles, il nous contraint énormément sur toute la partie développement en direction de la Côte Bleue, mais aussi vers Marignane. Nous avons vraiment besoin que la puissance de l'État s'exerce efficacement, dans le respect des environnements - c'est fondamental aujourd'hui.

Mme SPORTIELLO, pour le reste des projets je verrai avec Mme la Maire de Marseille au mois de septembre ce qu'elle souhaite faire. Je n'ai aucune difficulté à prendre en considération ce que souhaitent faire les maires. Je n'ai aucun souci sur les futurs projets d'aménagement. Là, nous soldons les projets du passé. Le fait d'avoir ouvert à cet endroit la continuité de la fameuse L2, qui datait de 1939, est une bonne chose pour tout le secteur - ça désengorge, et, derrière, eh bien Mme la Maire de Marseille me dira ce qu'elle souhaite faire et quels projets nous devrions prendre en considération !

*-Vote : le rapport 42 est adopté à l'unanimité.*

*Mesdames VASSAL, MILON, CARADEC et Messieurs BORÉ, GAZAY et FRAU ne prennent pas part au vote.*

*Abstention du groupe des élus "Socialiste et Écologiste" :*

*Mesdames INAUDI, RUBIROLA, SPORTIELLO, TRANCHIDA et Messieurs*

*JIBRAYEL et PAYAN.*

*M. MASSE ayant donné pouvoir à Madame TRANCHIDA.*

*le rapport 43 est adopté à l'unanimité.*

#### **44. Budget primitif 2020 : délégation des systèmes d'information et des services numériques (DSINU)**

**Mme BIAGGI (au nom de Mme CALLET) :** Mme la Présidente, la DSINU a pour objectif de définir et de déployer un système d'information efficace pour appuyer les équipes métier, mais aussi pour porter une action publique cohérente en soutien au projet de développement du territoire. Le confinement a bouleversé des manières de consommer et travailler en utilisant davantage les outils numériques. On l'a tous constaté, l'activité professionnelle a pu se maintenir en grande partie grâce à ses ressources. Cette politique est déclinée autour de 3 axes : mieux servir les usagers en matière d'usage et de service ; renforcer la compétitivité du territoire ; rendre l'institution plus agile. Le budget 2020 est de 25 671 000 euros d'investissement et 13 324 000 euros de fonctionnement.

Le premier axe, qui est au cœur des compétences du Département, offre aux usagers un parcours simple qui s'appuie sur une offre de service lisible et adaptée à l'évolution des besoins spécifiques de chaque public. Depuis la naissance jusqu'au bel âge de la vie, les actions numériques retenues vont conduire le Département à mettre à disposition des usagers des services multicanaux numériques grâce à un portail publiant de nouvelles offres de service du Département sur le site web [departement13.fr](http://departement13.fr) et proposant un compte usager unique donnant accès à des démarches et des prises de rendez-vous en ligne. Une plateforme téléphonique de contact unique permettra de faciliter l'instruction et le traitement rapide des demandes des usagers. Cet axe intègre également des actions de médiation numérique pour les publics éloignés de la culture numérique, notamment au sein des Maisons du bel âge, des MDS et des pôles d'insertion.

Le deuxième axe doit permettre de renforcer les atouts du territoire pour qu'il intègre le cercle des territoires les plus dynamiques de France, au bénéfice de ses habitants. Renforcer la compétitivité du territoire, c'est tout d'abord faire des Bouches-du-Rhône un territoire parfaitement connecté en Très Haut Débit afin d'y développer les usages numériques au service des citoyens et des entreprises.

Mme la Présidente, Marie-Pierre CALLET vous remercie de la volonté que vous avez eue, dès 2015, de développer un territoire connecté. Les collèges 100 % FTTH et le déploiement de la fibre sur les 24 communes du Nord et de l'Est du département qui étaient en zone blanche s'effectuent dans les délais, et d'ici fin 2021, ce territoire sera fibré à 100 %.

Notre collectivité s'est aussi dotée de l'ambition de suivre les déploiements de la fibre dans les zones de densité urbaine moyenne qui ont fait l'objet d'engagements des opérateurs Orange et SFR auprès de l'État dès 2011. Des conventions signées par SFR et Orange et les collectivités partenaires détaillent le calendrier et les modalités de déploiement permettant ainsi, en toute transparence, un suivi de leurs engagements. Nous sommes aussi partenaires aux côtés de l'État d'un dispositif de déploiement de la téléphonie mobile en zones blanches qui s'achèvera en 2024. L'objectif est là également d'identifier les zones blanches, où la situation est la plus problématique, et d'appeler les opérateurs à intervenir. Pour ce qui concerne les usages numériques, le Département s'est très fortement engagé dans la mise à disposition d'outils numériques permettant de développer des parcours de retour à l'emploi des publics fragiles dont il a la charge. La volonté de l'attractivité et d'efficacité du Département se concrétise par

le soutien de programmes d'open innovation en vue d'accélérer l'émergence de projets innovants pour booster l'écosystème local. Mise en synergie d'entreprises acteurs de l'emploi et de la formation, collectivités publiques en insertion...

Le troisième axe affiche la volonté de modernisation du Département dans ses modes de fonctionnement pour rendre un service aux usagers et aux territoires plus agile et plus efficace. Cet axe rend les compétences de la collectivité plus accessibles pour un plus grand bénéfice au service des usagers et du territoire, notamment dans la modernisation du Centre d'information routière du département, le traitement des factures et des prestations sociales. La mise à disposition d'un outil d'intelligence territoriale couplé à un système d'information géographique SIG améliorera la compréhension de l'évolution du territoire dans les champs de compétence du Département. Il créera un système intelligent d'aide à la décision basé sur une organisation de la donnée géolocalisée, des tableaux de bord de pilotage et la mise en place de modèles de simulation. Enfin, la pandémie a mis en évidence de nouveaux modes de fonctionnement de l'institution, notamment avec le développement du télétravail, mais aussi de nouvelles menaces liées à un développement très important des cyberattaques.

La DSINU va poursuivre la modernisation du patrimoine informatique et du système d'information du Département, afin de permettre le fonctionnement de ces nouvelles organisations dans un cadre sécurisé.

*- Vote : le rapport 44 est adopté à l'unanimité.*

#### **45. Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux accordées en 2019.**

#### **46. Budget primitif 2020 : délégation patrimoine.**

**M. PERRIN** : Mme la Présidente, le rapport 45 est un rapport d'ordre qui retrace le bilan annuel des autorisations d'occupation temporaire des domaines publics. Vous trouverez tous les éléments en annexes.

Le rapport 46 indique que notre institution gère un peu plus de 800 ensembles représentant au total un peu plus d'un million et demi de mètres carrés de surface bâtie. Sur ces 800 biens de toutes tailles, le Département est propriétaire de plus de la moitié de ceux-ci, les autres étant pris en location ou mis à disposition généralement par les mairies. Parmi les grandes masses, 33 % de ces bâtiments eux sont dédiés à l'action sociale, 16 % à l'éducation, 17 % à l'environnement. Le budget 2020 du patrimoine est ambitieux équilibré. Ambitieux, car il permet de soutenir la politique patrimoniale dynamique entamée depuis notre mandature, privilégiant, chaque fois que c'est possible, l'acquisition plutôt que la location et n'hésitant pas à se séparer des biens inutiles porteurs de charges et quelquefois en très mauvais état. Ambitieux aussi, car le montant du budget d'investissement et de fonctionnement alloué est de l'ordre de 31 millions et que les autorisations de programmes permettront de répondre, en termes de locaux et d'étude, aux besoins des services, notamment ceux de la DGAS, des Maisons du bel âge, de nos futures gendarmeries et centres de secours ; nous conduisons un important plan de sécurité.

La délégation du Patrimoine du Département est la porte d'entrée au déploiement de nos différents plans et politiques publiques.

Enfin, un budget équilibré, disais-je, car il est doté de recettes significatives avec par exemple les loyers perçus, de l'ordre de 3, 6 millions. Elles pourraient être plus élevées si les locations n'étaient pas à titre gracieux compte tenu de leur raison sociale et solidaire. D'autre part, les cessions des biens inutilisés, quelques fois depuis des années, rapporteront en 2020 environ 19 millions euros.

- Vote : le rapport 45 est adopté.  
le rapport 46 est adopté à l'unanimité.

#### **47. Budget primitif 2020 - Délégation collèges.**

**Mme GUARINO** : Mme la Présidente, mes chers collègues, l'éducation est un enjeu essentiel pour l'avenir de nos concitoyens et l'une des grandes priorités du Département à travers ce fameux Plan Charlemagne, que vous avez approuvé le 17 octobre 2017 pour un montant de 2,5 milliards d'euros sur 10 ans. Ce plan départemental pour l'éducation 2017-2027 représente un engagement exceptionnel du Département en faveur de tous les collégiens de Provence pour leur offrir des établissements neufs ou rénovés, des établissements numériques 3.0, un accompagnement pour réussir leur scolarité. En 2020, dans un contexte difficile lié à l'épidémie de Covid-19, le Département poursuit et amplifie la mise en œuvre de ce plan, puisqu'il consacrera près de 176 millions euros de crédit de prêt de paiement à sa politique éducative. La construction, la reconstruction et la réhabilitation des collèges publics représentent ainsi à elles seules près de 35 millions euros afin d'achever de poursuivre, ou de lancer un grand nombre d'opérations. La maintenance des collèges n'est pas pour autant oubliée, avec près de 44 millions d'euros. Le fonctionnement et l'équipement des collèges publics et privés représentent plus de 48 millions d'euros. Le collège numérique, c'est l'axe 2 du Plan Charlemagne, est doté de plus de 31 millions d'euros afin notamment d'assurer la mise à disposition des tablettes numériques à tous les élèves dans la totalité des collèges publics et la quasi-totalité des collèges privés sous contrat. Enfin, le Département consacrera plus de 17 millions d'euros à l'axe numéro 3 du Plan et à sa politique volontariste en matière d'aide à la scolarité et d'actions éducatives avec, cette année, les aides à la scolarité marquées par la généralisation du kit de fournitures scolaires à tous les niveaux.

Vous le voyez, dans un contexte difficile, marqué outre la crise sanitaire, par un important désengagement de l'État et un alourdissement des charges que doivent supporter les collectivités, le Département poursuit résolument la mise en œuvre du Plan Charlemagne et réaffirme sa volonté d'œuvrer, encore et toujours, pour un collège moderne au service des élèves, des familles et de la communauté éducative.

Le département accompagne les collèges pendant la crise sanitaire de la Covid-19 : en totalité, cela représente un effort de la collectivité en faveur des familles de plus de 500 000 euros.

Enfin, le Département a tenu à soutenir les collèges au-delà de ses obligations, cela en les dotant en matériels de protection pendant la crise et pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. Je vous informe que nous avons pu fournir 170 000 masques pour permettre aux agents départementaux évoluant dans les collèges de disposer des matériels de protection nécessaires, 220 000 masques pour les collégiens des établissements publics et privés, un thermomètre à tous les collèges publics et privés du Département, des centaines de litres de gel hydro-alcoolique, du savon, des gants, des lingettes désinfectantes, cela à chaque fois que cela a été possible et demandé par un collège. Cet effort financier s'élève à plus de 390 000 euros.

Pour la rentrée 2020-2021, le Département anticipe d'ores et déjà les différents scénarios de crise et, fidèle à sa politique volontariste, a décidé de fournir au collège demandeur près de 4 400 masques lavables, et utilisables 30 fois, à destination des agents départementaux. Un protocole d'urgence pour l'accompagnement des collèges a par ailleurs également été préparé. Un vrai service au public, comme vous l'avez précisé, Mme la Présidente... Avant de terminer, je tiens à vous remercier pour cette belle délégation que vous m'avez confiée et à remercier l'ensemble des personnels du Conseil départemental pour leur forte implication et leur professionnalisme et à saluer le partenariat avec l'Éducation nationale, le Rectorat, les représentants des syndicats des chefs d'établissement et les fédérations de parents d'élèves. Je

peux vous dire que des réunions de prérentrée sont déjà programmées pour aborder les différents sujets précédemment évoqués.

**Mme VASSAL :** Merci. Je voudrais vous remercier, Madame, vous et l'ensemble des services pour la gestion durant toute cette période de confinement.

Nous comptons donc 136 collèges publics et une cinquantaine de collèges privés, et nous avons fait le choix, en début de mandature, de doter les collèges qui le souhaitaient de tablettes numériques. Grand bien nous en fait parce que la période de confinement a permis d'éviter un décrochage scolaire complet de nos adolescents en particulier. Les collèges ont accepté de jouer avec nous la partie numérique et nous avons pu permettre à l'Éducation nationale de bien fonctionner ; et je tiens d'ailleurs à rendre hommage à l'ensemble des professeurs des collèges et des associations de parents d'élèves avec lesquels nous avons su maintenir le lien avec l'école.

En septembre, 14 collèges passeront au 100 % numérique. Ce choix est au centre d'un débat entre l'Éducation nationale et les parents d'élèves. De notre côté, nous attirons l'attention sur la nécessité d'alléger les cartables. Aller dans le sens du numérique c'est aller dans le sens de l'histoire. Nos enfants savent utiliser une tablette plus vite qu'ils savent écrire leur nom... Cette évolution est très forte et dans ce cadre nous restons à disposition des collèges pour l'accompagner de manière tout à fait volontaire nous sommes aux côtés des collèges qui souhaitent faire du 100 % numérique et nous respectons les autres établissements, sachant que la volonté du chef d'établissement est souveraine.

Sur le manger autrement, nous avons incité énormément de collèges à utiliser la plateforme Agrilocale qui a permis aux chefs de proposer aux élèves des fruits et des légumes de saison achetés localement. Nous avons été précurseurs en la matière. Bien sûr, tout dépend du chef d'établissement, de celle où de celui qui s'occupe des achats... J'ai ainsi demandé à l'Inspecteur d'académie de simplifier les choses pour que nous puissions avoir un petit peu plus de liberté, sachant que c'est le Conseil départemental qui donne de l'argent pour le fonctionnement ; il est donc légitime de demande d'avoir un peu plus de maîtrise sur cela.

Du confinement, nous avons réalisé que nombre de familles n'ont pas les moyens de se payer une connexion Internet... J'ai demandé aux services de prévoir des clés 4G qui permettront aux enfants de ces familles de pouvoir se connecter en toutes circonstances, de façon à ce qu'ils aient toujours accès à cette action pédagogique qui est indispensable au bon développement de leur personne.

De nouveau, un grand merci à la fois à l'Éducation nationale, au Recteur, à l'Inspecteur d'académie, aux professeurs et aux services qui ont vraiment joué le jeu. Il a en outre fallu organiser un déconfinement en quatrième vitesse, les préconisations nous étant parvenues pratiquement deux jours avant la réouverture des établissements scolaires annoncée par le gouvernement. Heureusement, nous avons bien anticipé, nous montrant d'ailleurs plus stricts que ce que demandait finalement le ministre de l'Éducation.

Ceci dit, à un peu plus d'un mois de la rentrée, nous n'avons reçu aucune préconisation du gouvernement s'agissant des conditions d'ouverture des établissements... Comment les chefs d'établissement vont ouvrir, ou pas, leur cantine, comment ils vont organiser leurs classes ? On ne sait pas. Il est en revanche clair que si les conditions sanitaires sont maintenues en l'état, dans les mêmes conditions qu'actuellement, il ne sera pas possible d'accepter tout le monde. Comment feront les parents qui devront impérativement retourner travailler début septembre ?...

Nous avons pris l'initiative d'élaborer notre propre protocole. J'espère qu'il correspondra à ce que le gouvernement nous obligera de faire... Nous l'élaborons en collaboration avec le Recteur et avec l'Inspecteur d'académie en essayant de trouver des solutions responsables et



sûres au niveau sanitaire. C'est ce que je tenais à vous annoncer aujourd'hui. Nous espérons avoir le protocole d'accord incessamment sous peu, mais en attendant nous avons mis en place notre propre protocole pour que justement les parents, les enfants, les professeurs ne soient pas pris complètement au dépourvu le 1<sup>er</sup> septembre.

*- Vote : le rapport 47 est adopté à l'unanimité.*

#### **48. Budget primitif 2020 : délégation agriculture.**

**M. LIMOUSIN :** Mme la Présidente, la mission de ce budget est d'encourager une agriculture durable et de qualité qui réponde aux besoins d'alimentation du territoire et de permettre à l'agriculteur de vivre de son travail. En 2020, nous vous proposons de porter notre budget de l'agriculture à 12 538 000 euros, soit une hausse exceptionnelle de 22,3 %, et ceci afin de créer un fonds d'aide de trésorerie au profit des exploitations sinistrées qui accuseront une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 % sur le second trimestre 2020. Ce fonds sera doté d'un budget exceptionnel de 2 millions d'euros. Or cette enveloppe spécifique de crise s'établira à 10 538 000 euros qui va nous permettre de répondre à certaines priorités, avec bien sûr la démostication - à ce titre, je voudrais remercier la direction de l'Agriculture, et tout particulièrement son directeur, pour la patience dont ils font preuve eux pour tenter d'aligner toutes les planètes qui sont concernées par ce secteur de la vie de nos concitoyens. Autres priorités : faciliter l'accès au foncier à travers notre régime d'aide à la reconquête de friches agricoles ; renforcer notre politique de soutien à l'installation pour améliorer l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise ; accompagner la montée en qualité de nos productions en soutenant les investissements en faveur des exploitants qui s'engagent dans la production bio ; protéger nos exploitations contre les risques sanitaires avec l'appui de notre Laboratoire départemental d'analyses ; poursuivre notre politique de promotion des produits du terroir, de la cuvée départementale, du marché des producteurs et du Salon des agricultures de Provence ; développer l'approvisionnement local à travers notre plateforme Agrilocale 13 ; accompagner encore des projets comme le marché de demi-gros des Halles de terre de Provence, qui s'est enrichi d'un nouveau site de distribution à la Barasse, dans les quartiers Est de Marseille ; enfin, accompagner de nouvelles initiatives pour encourager la transition écologique et alimentaire dans l'espace métropolitain, à travers notre participation au Plan de développement de l'agriculture urbaine pilotée par la Métropole.

En effet, alors que 90 % de la production départementale sont exportés et que 90 % de notre consommation sont importés, la question de notre autonomie alimentaire se pose clairement, comme la crise sanitaire l'a parfaitement d'ailleurs illustré. L'enjeu est bien de faire de l'approvisionnement local un vrai débouché économique tout en permettant à tous nos concitoyens, y compris ceux qui sont en situation de précarité, d'accéder à des produits locaux de qualité. C'est aussi l'ambition collective que la Métropole et le pays d'Arles se sont donnée dans le cadre de l'élaboration du Projet alimentaire territorial, lequel a été officiellement labellisé par l'État en ce début d'année 2020.

Ainsi, nourris à la fois des expériences positives, des réussites, mais aussi des échecs et des insuffisances que la période de crise aura pu mettre en lumière, nous devons être encore plus exigeants vis-à-vis des professionnels agricoles en matière de transition agroécologique et d'emploi. De cette façon, nous contribuerons à l'indispensable transformation de notre modèle agricole.

*- Votes : le rapport 48 est adopté à l'unanimité.*

#### **49. BP 2020 : contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 13).**

#### **50. Budget primitif 2020 : délégation ressources naturelles et risques environnementaux.**

**Mme SAEZ :** Mme la Présidente, chers collègues, le SDIS est un acteur majeur de la sécurité de notre territoire et de ses habitants. En plus de ses missions habituelles, qui consistent à porter secours toutes les 3 minutes et à traiter un appel toutes les 55 secondes, les femmes et les hommes du SDIS de façon exemplaire à l'actualité brûlante la crise sanitaire. En réalisant plus de 1000 transports Covid, en mettant leur expertise au service des collectivités, des collèges des EHPAD et des acteurs économiques, les 6500 sapeurs-pompiers ont su répondre à tous les défis. Ils sont désormais pleinement mobilisés sur la prévention et la lutte contre les feux de forêt. Pour remplir cette mission, ils peuvent s'appuyer sur un dispositif qui représente un investissement estimé à 4 millions euros, ils disposent de 1500 véhicules répartis sur les 62 unités territoriales, ce qui leur permet d'assurer des délais d'intervention réduits et de préserver au mieux la vie de nos concitoyens, l'outil économique et les biens de l'environnement. Grâce à l'engagement de notre collectivité, le parc de véhicules du SDSI est maintenu à niveau et modernisé régulièrement, ce qui est un gage de sécurité pour les personnels. Pour cet été, ils ont bénéficié de 21 nouveaux camions-citernes « feux de forêt » et de 4 nouveaux postes de commandement mobiles, qui sont de véritables concentrés de technologie. Par ailleurs, le pélican Drôme de Marignane, base de ravitaillement pour les avions bombardiers d'eau, va être modernisé et pérennisé, et les travaux de modernisation des centres de secours se poursuivent, avec la fin du chantier de la caserne de Lambesc et le début de celui de la nouvelle caserne de Roquevaire.

Avec un budget de près de 76 millions euros, le Département est le principal financeur du SDIS. C'est un engagement fort, constant et renouvelé qui montre la volonté de notre majorité à améliorer les conditions de travail de nos sapeurs-pompiers et la sécurité des habitants des Bouches-du-Rhône.

Mme la Présidente, sur les 2 thématiques de la préservation des ressources naturelles et des risques technologiques et environnementaux, le Département met l'accent sur la préservation de l'eau douce des rivières, des étangs, des nappes phréatiques ou bien eau salée de la mer Méditerranée. Dans le contexte de réchauffement climatique que connaît notre planète, la gestion de l'eau est une préoccupation essentielle. Nous avons heureusement à nos côtés de nombreuses associations qui jouent un rôle très important dans la sensibilisation auprès du grand public. Rappelons-nous qu'à l'été 2017, pour la première fois de leur histoire les Bouches-du-Rhône ont été touchées par des ruptures de l'alimentation en eau potable. En tant que financeurs principaux en la matière, nous avons la lourde tâche d'en maîtriser l'usage, mais aussi d'en préserver la qualité. Avec la mise en place de notre nouvel Agenda environnemental, nous sommes résolument engagés dans une démarche transversale qui permet de mieux protéger et valoriser cette ressource vitale. Par ailleurs, à travers l'aide aux communes nous accompagnons tous les maires quand ils souhaitent, par exemple, lutter contre les fuites de dans les réseaux ou quand ils veulent améliorer leur environnement marin et littoral.

Notre département est classé premier en France pour ses zones naturelles. Nous devons contribuer à préserver ce patrimoine et à le mettre en valeur, car il est garant d'une bonne qualité de vie pour ses habitants et porteur d'un vrai dynamisme économique. Nous devons également continuer de veiller à la sécurité de nos concitoyens, car les Bouches-du-Rhône comptent 17 sites industriels classés Seveso, chacun d'eux devant être couvert par un plan de prévention des risques technologiques que nous élaborons et dont nous cofinançons les mesures. 14 d'entre eux concernant 11 communes sont désormais approuvés en Préfecture.

*- Vote : le rapport 49 est adopté à l'unanimité.  
le rapport 50 est adopté à l'unanimité.*

*Madame SAEZ et Monsieur PERRIN ne prennent pas part au vote.*

## **51. BP 2020 : délégation domaines départementaux et espaces naturels.**

### **52. Budget primitif 2020 : délégation chasse et pêche.**

**Mme CHABAUD** : Mme la Présidente, les domaines départementaux dont j'ai l'honneur d'avoir la délégation représentent des domaines qui sont des bijoux dans un écrin qui est le département. Avec 17 500 ha de sites protégés en gestion, le Conseil départemental est le premier propriétaire foncier d'espaces naturels. Notre département veille à protéger la biodiversité qu'ils abritent tout en assurant un large accueil du public. Le département continue sa stratégie foncière d'acquisition des espaces naturels visant notamment à consolider et homogénéiser les domaines départementaux existants. Afin d'accroître la capacité de gestion et d'entretien de ces espaces naturels départementaux, 10 emplois verts d'ouvriers forestiers supplémentaires sont en cours de recrutement. Vous n'ignorez pas que le Département est également un acteur de premier plan pour la protection de la forêt, de l'aménagement et la mise en valeur des espaces forestiers. Toute l'année, nos forestiers-sapeurs préservent la forêt en conduisant des opérations de débroussaillage qui sont essentielles au dispositif de lutte contre les incendies. Ils participent également au dispositif de surveillance et d'intervention sur les feux naissants qui est activé chaque année à l'approche de l'été.

J'attire également votre attention sur le Groupe d'appui forestier, une équipe mixte d'intervention qui conjugue les moyens en hommes et logistique du Département et du SDIS13. Cet été encore, pour la deuxième fois, ce dispositif est en train en action dans la lutte active contre le risque de feu de forêt et nous espérons que 2020 sera une année calme.

La richesse naturelle des Bouches-du-Rhône est importante et doit être préservée et valorisée. Le Département mène sur cet aspect une politique volontariste au travers de diverses actions destinées à améliorer la connaissance et le maintien de la biodiversité au travers d'un programme d'actions dont l'événement phare sera le Congrès mondial de la nature, du 7 au 15 janvier 2021 et auquel Département participera fortement. Un autre objectif important de notre Département et de construire le lien entre l'action départementale institutionnelle et chacun des territoires de la spécificité, en intégrant la dimension environnementale. Dans ce cadre, les politiques liées à la pratique de la pêche et à l'activité cynégétique, le Département s'emploie à soutenir le monde associatif pour mieux faire connaître, mieux former, et informer au travers d'actions visant à une pratique cohérente avec les valeurs défendues par notre institution.

Le budget 2020 de la DFEN est d'un montant parden de 3,5 millions d'euros en fonctionnement et de 7,4 millions d'euros en investissement. Pour la délégation Chasse et pêche, il est de 170 000 euros en fonctionnement et de 255 000 euros en investissement.

*- Vote : les rapports 51 et 52 sont adoptés à l'unanimité.*

## **53. Rapport sur la situation interne et territoriale du Département des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable.**

### **54. Budget primitif 2020 : délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21.**

**M. RÉAULT** : Mme la Présidente, l'Agenda 21 était un document présenté tous les ans et qui aurait dû vous être présenté à la séance de mars. Il était construit dans un nouveau contexte issu de réflexions au niveau mondial sur la façon d'évoluer sur cet agenda, en fixant des étapes ; or la prochaine étape de l'Agenda 21 pour 21<sup>e</sup> siècle est l'Agenda 2030. Il regroupe l'Agenda du développement et celui des Sommets de la Terre, l'ensemble des pays, des collectivités, des villes étant amené à s'intégrer dans la politique de cet Agenda 2030. Lequel tourne au tour des fameux 5 « P » : la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats. À l'intérieur de ces 5 objectifs, il y a 17 Objectifs de développement durable que vous retrouvez dans le document et qui sont repris au fur et à mesure des politiques départementales que nous mettons en place ici depuis plusieurs années. Cette démarche liée à l'Agenda 2030 est mise en œuvre depuis 2018, et le document que nous vous présentons intègre les préconisations qui ont été faites à cet égard. Il y a un pilotage du Comité stratégique, que je préside, qui est composé d'un certain nombre d'autres collègues et qui se réunit 2 à 3 fois dans l'année se réunit pour donner les orientations à l'administration, en particulier la DGS et l'ensemble des DGA pour produire ce document, mais aussi pour mettre en place les préconisations de ce document dans nos politiques publiques.

La délibération qui a été présentée au titre du rapport 14 sur la nouvelle politique d'aide aux communes est la conséquence logique des préconisations en matière de développement durable que nous avons faites dans le cadre du Comité de pilotage, mais aussi de la volonté d'avancer dans ces domaines. Vous le verrez, l'aide aux communes est maintenant conditionnée à des mesures d'imperméabilisation des sols, liées au changement climatique ou relatives au niveau énergétique des bâtiments, sur la capacité de préserver la ressource en eau et en biodiversité... Bref, nous sommes pleinement engagés dans une logique de développement durable, d'économie de la ressource et de préservation de notre environnement. Sachez en outre que nous nous inscrivons déjà dans la perspective d'une application beaucoup plus large de ces actions sur l'ensemble de nos politiques publiques.

Concernant la délégation Environnement-Développement durable, son rapport traduit ce que nous entreprenons en matière de modes de transport alternatif, de prime air-bois, au titre du programme Eco-Rénov, sur les logements... Tout cela est destiné à économiser de l'énergie, réduire la pollution et l'émission de carbone dans notre département. La mise en œuvre de ces politiques environnementales nécessite 900 000 euros en fonctionnement et 1,3 million d'euros en investissement.

**Mme VASALL** : Merci. Mme RAOUX a la parole...

**Mme RAOUX** : Tout le monde concède que la crise sanitaire que nous venons de vivre aura eu un avantage : améliorer la qualité de l'air, et n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Alors, il ne s'agit pas de penser en bloquant tous déplacements, mais plutôt d'imaginer un demain qui préserve l'environnement et qui porte les questions sociales. C'est un peu ce qui résume les dernières échéances électorales. Même si le fort taux d'abstention doit nous inquiéter et n'est pas sans conséquence sur la démocratie.

Les documents qui sont portés à notre connaissance montrent, de manière très importante, qu'il n'y a pas de développement durable sans action sociale. Que le Département décide que le premier objectif de cet Agenda 2030 soit : pas de pauvreté et le deuxième : zéro faim... cela nous semble aller enfin dans le bon sens ! Ceci dit vous comprendrez que nous avons tout de même quelques remarques. Sur les déplacements qui sont, je l'ai dit, source importante de pollution, nous devons aller plus loin que la voiture électrique. Je reviendrai rapidement sur les remarques que nous avons déjà faites.

Nous pensons que tant que l'aide à l'achat de ces véhicules est allouée aux communes, aux administrations, voire aux entreprises pour électrifier leurs flottes de véhicules, c'est très bien.

Pour le reste si nous ne travaillons pas mieux les conditions d'attribution, alors c'est plus une aide à la commercialisation pour les constructeurs qu'une action pour promouvoir une autre culture des déplacements.

Cela passe par un service public des transports, de qualité et gratuit. Une des questions qui mérite d'être développée concerne la culture et l'éducation populaire. Car comment transformer les habitudes sans culture et éducation ? J'ai bien noté la sensibilisation proposée aux collégiens, mais la transformation nécessaire mérite d'aller plus loin : construire une éco-citoyenneté tout au long de la vie. Le Congrès mondial de la nature, prévu en janvier 2021 à Marseille, doit nous permettre de mettre cette question au cœur de toutes les communes et tous les services de notre institution.

Pour finir, la démocratie est un levier transversal du développement durable. Avec les élus de mon groupe, nous pensons utile que dans cet agenda soit développée la question de la consultation et de la participation des habitants de notre territoire, et des moyens que notre institution met à disposition pour y parvenir.

**M. RÉAULT :** Je crois que finalement que nos discours ne sont pas si éloignés l'un de l'autre. Ce que nous mettons en place au niveau du Département c'est la capacité de pouvoir évoluer rapidement, et en urgence, vers des modes de transport qui soit beaucoup moins polluant. Nous le faisons en finançant des infrastructures de transport au niveau de la métropole Aix-Marseille, et de façon conséquente en termes d'investissement. Mais il y a le reste du territoire, qui n'est pas forcément « équipables » tout de suite en modes de transport lourds ; il y a aussi des déplacements individuels. Le véhicule électrique n'est pas la panacée. On sait qu'il entraîne des pollutions ultérieures, ceci dit il est beaucoup moins polluant pour l'air, aujourd'hui, que les modes de transport thermiques actuels.

Il nous faut accompagner cette évolution vers des énergies alternatives, en comptant sur le coup de pouce à la fois de l'État d'ailleurs et des collectivités. Sur l'hydrogène, une réflexion aussi est à mener et des infrastructures à mettre en place. Mais je pense qu'il faut, dans l'état actuel des technologies, accompagner la capacité de nos concitoyens à investir dans les véhicules, qui sont certes chers, ont pour atout majeur de polluer beaucoup moins. Concernant l'attribution de la prime que nous accordons, je crois que si nous voulons développer le mode de transport non thermique, il faut aider tout le monde, chaque concitoyen de ce territoire devant être en mesure d'accéder à la prime pour l'acquisition d'un véhicule électrique, vélo ou automobile. Ainsi, d'ailleurs, nous alimentons un marché de l'occasion qui, d'ici ou 2 ou 3 ans, sera bénéfique pour d'autres habitants de ce territoire.

Cette politique d'aide, qui vaut pour la prime air-bois, Eco-Rénov et la voiture électrique, représente 20 millions d'euros d'aide en 2 ans. Le vélo, c'est 2,5 millions et la prime air-bois c'est 2 millions. L'investissement est bien réel. Ceci dit, est-ce qu'on s'y retrouve en matière de lutte contre dans la pollution de l'air ? Oui et non. Oui, parce qu'on s'aperçoit que, sur les gaz à effet de serre, on a sans doute une action majeure positive pendant le confinement. Mais sur la pollution par les particules, cela ne s'est pas vraiment vu, ce qui démontre que la principale source de pollution c'est le chauffage, et notamment le chauffage au bois. C'est pour cette raison que devons agir sur la transformation des modes de chauffage classiques, avec des inserts, avec d'autres modes de chauffage qui soient beaucoup moins polluants. Vous le savez, ce sont les particules qui sont quand même les plus nocives pour la santé.

Cela ne fait que 2 ans que nous menons cette politique en matière de transports, et si nous devons encore progresser force est de constater que beaucoup a déjà été fait. À tel point que nous sommes le deuxième département en France après Paris pour ce qui est du développement des véhicules électriques.

On nous dit qu'il faut qu'on démocratise la culture de l'environnement auprès de l'ensemble des publics. Nous le faisons dans les collèges, auprès des jeunes, mais aussi dans les Maisons



du bel âge, par le biais de l'Entraide Solidarité 13 et d'autres structures que nous accompagnons...Nous avons organisé plus de 11 000 sorties pédagogiques dans l'ensemble de nos sites naturels pour faire découvrir la nature départementale à tous les publics intéressés. Enfin, nous participerons en effet au Congrès de l'UICN, dont la tenue a été proposée à Marseille par le Président de la République. Ce n'est pas un hasard que Marseille ait été choisie. Cette ville, ce département, ce territoire ont progressé depuis une dizaine d'années sur les questions de nature et de biodiversité - sans doute pas suffisamment pour certains, sans doute aurait-il fallu aller encore plus vite... Mais, en tout cas, il est clair que sur la partie littorale, sur la partie mer, sur les parcs naturels régionaux, sur le grand site Sainte-Victoire, sur les parcs naturels régionaux des Alpilles, de la Sainte-Baume, de Camargue, des progrès importants ont été réalisés. Je vous rappelle aussi que c'est sur ce territoire que nous avons créé le troisième plus important parc national métropolitain au monde, le Parc national des Calanques. Cela a permis d'améliorer nettement la qualité de la nature et de la biodiversité, marine et terrestre. À travers les espaces Génération Nature nous serons en mesure de présenter ce que nous faisons en tant que collectivité et ce que font les associations et le monde économique du territoire pour contribuer au maintien de la préservation de la nature et le développement de la biodiversité. Le monde entier pourra le découvrir lors de ce congrès.

*- Vote : le rapport 53 est adopté.  
le rapport 54 est adopté à l'unanimité.*

**55. Demande de garantie d'emprunt déposée par la SA Croix-Rouge Habitat pour la création d'une pension de famille destinée aux personnes isolées, avenue Marcel Pagnol, à Aix-en-Provence.**

**56. Demande de garantie d'emprunt déposée par l'association Foyers Delta Sud pour la construction d'un foyer d'accueil d'urgence d'enfants de 0 à 18 ans, rue Charles Pauriol à Gardanne.**

**57. Demande de garantie d'emprunt de l'Association Médico-Sociale de Provence (AMSP) pour l'extension réhabilitation du foyer de vie Astrée (16 places) situé avenue Corot à Marseille (13 014).**

**58. Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Sauvegarde 13 - Transformation du foyer « Vert Pré », 135 boulevard Sainte Marguerite à Marseille (13 009), avec l'acquisition de 2 appartements pour la création de 4 places externalisées dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif.**

**59. Demande de garantie d'emprunt formulée par UNICIL - Acquisition en VEFA de 80 logements (PLS), destinés à devenir une résidence pour personnes du bel âge dénommée « Life Park - La Marie ». Programme situé 83 Chemin de Château Gombert à Marseille (13 013).**

**M. RÉAULT :** Mme la Présidente, il s'agit de rapports classiques relatifs à des demandes de garanties d'emprunt.

**Mme VASSAL :** Merci. M. ROSSI a demandé la parole...

**M. ROSSI :** Je veux remercier notre collègue et ami Didier RÉAULT de cette garantie d'emprunt. Pour rappel, j'ai rapporté ce rapport en 1998... À l'époque, l'association qui portait ce rapport avait inclus les 16 places qui nous sont aujourd'hui sollicitées. Il y a 22 ans... et ce même Préfet me disait qu'il n'était pas possible de valider ce rapport malgré le Schéma départemental lié au foyer de vie aux personnes handicapées... Aujourd'hui, 22 ans après, j'ai le bonheur et le plaisir de voter un rapport qui, quasiment, revient sur celui que nous avons présenté. Ce rapport m'évoque également la motion adoptée en début de séance. L'État n'a jamais été très présent, les préfets passent, les promesses sont toujours les mêmes... Résultat, il y a quand même quelques centaines de parents de jeunes adultes handicapés qui attendent. Quand il n'y a pas de place dans un foyer de vie et que l'on vieillit, eh bien on finit dans un établissement psychiatrique... Honte à ceux qui font ce type d'arbitrage pour laisser nos enfants dans ces conditions-là !

D'autre part, dans les établissements obtenus en 2001, sur le Prado et sur la place Sainte-Marthe, ces mêmes enfants qui y résident produisent toujours et vendent toujours des fruits et des légumes. Aujourd'hui, ce n'est que justice de rendre les 16 places qui, il y a 22 ans, leur avaient été refusées !

*- Vote : les rapports 55 à 59 sont adoptés à l'unanimité.*

## **60. États des restes à recouvrer au 31 décembre 2019 et des admissions en non-valeur du Payeur départemental.**

### **61. Compte de gestion pour l'exercice 2019.**

**M. RÉAULT :** Mme la Présidente, les restes à recouvrer représentent les indus RSA, soit 21 millions d'euros. Les admissions en non-valeur, ce sont quelques centaines de milliers d'euros qui sont aussi liés au RSA et à l'aide sociale. Je vous demande en outre de prendre acte du rapport 61, il s'agit du compte rendu du Payeur départemental sur la gestion de notre budget.

*- Vote : les rapports 60 et 61 sont adoptés à l'unanimité.*

### **62. Compte administratif pour l'exercice 2019.**

**Mme VASSAL :** Je vais laisser à ma place M. BORÉ, pour qu'il puisse présider la séance le temps de l'examen de ce rapport.

**M. BORÉ :** M. RÉAULT va nous présenter ce rapport.

**M. RÉAULT :** 2019 était l'année ou tout allait à peu près bien... Nous allons avoir finalement la description du compte administratif d'une année, qui certes peut être contesté. En 2019, nous avons connu un début d'effet de ciseau entre la croissance des produits, qui était d'un peu plus de 2 %, et la croissance des dépenses, qui se montait à plus de 4 %. Nous avons connu un budget d'investissement en croissance de près de 25 %, conséquences des décisions que nous avons prises ici pour investir dans le territoire, et un endettement en progression.

Les produits de fonctionnement en 2019 ont progressé de 2 %, ce qui représente 51 millions d'euros, et les charges de fonctionnement ont progressé de 85 millions euros. Les principaux postes sont ceux que nous connaissons habituellement, la solidarité, qui a progressé de plus de 40 millions, les péréquations des fonds interdépartementaux, qui ont progressé d'environ 20 millions, le personnel qui a progressé de 12 millions soit +3,5 % ; c'est l'effet des

recrutements des emplois aidés que nous avons assumés pour faire fonctionner nos collèges et un certain nombre d'autres services de la collectivité ; c'est aussi les conséquences du RIFSEEP et d'un certain nombre de décisions relatives à la création des Maisons du bel âge et de l'animation qui va. C'est aussi la conséquence d'une progression encore mesurée des AIS, et notamment du RSA.

En 2019, nous avons investi près de 530 millions euros soit + 25 % par rapport à 2018. Ces montants sont investis dans une subvention envers nos partenaires, communes, collectivités de communes ou métropole... Ils représentent environ 70 % de notre dépense d'investissement. Au niveau national, les départements ont connu une progression de leur investissement de 14 %, à rapprocher de notre évolution de l'investissement qui est de +25 %. La conséquence pèse et sur l'épargne et sur l'emprunt. L'épargne brute est restée conséquente en 2019 : 274 millions d'euros, et elle était de 284 millions en 2018. L'épargne nette est de l'ordre de 225 millions d'euros en 2019 alors qu'elle était de 238 millions en 2018. Concernant la dette, près de 229 millions d'euros ont été mobilisés en 2019, portant le stock à un peu plus d'un milliard d'euros de dette en fin d'année. La solvabilité s'élève à 3,9 années d'épargne, pour une moyenne nationale de 4,3. Nous verrons que, pour 2020, ce ne sera pas tout à fait la même chose, en tout cas dans le cadre de nos orientations budgétaires et sur la proposition du budget primitif 2020.

- *Vote : le rapport 62 est adopté à l'unanimité.*

*Madame VASSAL s'étant retirée de la séance, elle n'a pas pris part au vote.*

***- Mme la Présidente reprend la présidence de la séance.***

### **63. Rapport sur les orientations budgétaires 2020.**

**M. RÉAULT :** Mme la Présidente, chers collègues, sachez que tout de même nous avons, à la fin de 2019, un niveau d'épargne qui était relativement confortable même s'il avait un petit peu baissé. Il nous avait en tout cas permis d'être assez réactifs et en capacité de pouvoir continuer notre politique publique sur la première partie de 2020 et de continuer à le faire sur cette deuxième partie de l'année. Le taux d'épargne du Département avoisiner 11 % en 2019, et le remboursement de la dette s'est élevé à peu près à 50 millions d'euros, laissant une épargne nette disponible pour l'investissement de plus de 220 millions d'euros. En moyenne, sur la période 2015-2019, le Département aura remboursé 50 millions d'euros par an.

Il y a eu une dynamique de l'investissement entre 2015 et 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées, en moyenne, pendant ces années, à 460 millions euros. 2019 a vu l'investissement, sur le territoire, progresser à 530 millions d'euros, un certain nombre de territoires ayant pu accéder à ces financements pour créer de l'activité, mais aussi des infrastructures indispensables au développement de ces territoires. Les leviers financiers c'est bien entendu la fiscalité, qui est la seule marge de manœuvre existante, qui résidait dans la capacité de cette assemblée à fixer le taux de la taxe foncière...

Sur la crise sanitaire, il a déjà été expliqué que nous avons dépensé plus de 100 millions d'euros : 60 millions en fonctionnement et une quarantaine de millions sur de l'investissement, en tout cas ce qui est assimilé comme tel par décision de l'État. Cela nous permettra d'amortir un certain nombre de dépenses sur plusieurs années.

Nous intégrons également le budget de DM1 dans cette logique-là et nous réaffirmons notre volonté de poursuivre nos investissements tels que nous les avons programmés. Il est hors de question que cette crise sanitaire impacte la dynamique que nous avons impulsée en matière

d'investissements dans les communes, les agglomérations et les métropoles et tous ceux qui veulent investir dans ce territoire. L'emploi et l'activité économique en dépendent, ainsi que la qualité de vie de nos concitoyens ! Nous conservons cette volonté d'investir parce que nous avons aussi la capacité de le faire.

Compte tenu de tout ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire la baisse des recettes des MTO, à savoir quelques dizaines de millions d'euros sur 434-440 l'année dernière... Cela devrait se chiffrer à peu près à 30 millions d'euros... Une baisse sur la CVAE d'environ 3 à 4 millions d'euros et une baisse sur les autres taxes dont on peut bénéficier de quelques millions d'euros...Et puis des dépenses qui ont largement augmenté... Pour toutes ces raisons, l'équilibre sera évidemment fragilisé. C'est principalement l'épargne brute et nette qui vont fléchir et, pour continuer à financer nos investissements, nous allons devoir augmenter l'emprunt. Ce qui est tout à fait possible dans notre situation. D'ailleurs, nous allons augmenter notre délai de solvabilité - nous sommes aujourd'hui à peu près à 4 années, nous avons passé sans doute à 7-8 années de solvabilité pour l'année prochaine et puis, sans doute, à une dizaine d'années pour 2022-2023. Il s'agit là de nos prévisions.

Fitch a fait une revue de notation récemment et a publié un commentaire sur notre notation, laquelle a été abaissée, comme l'a été celle de l'État. Notre notation a suivi celle de l'État et a été revue à la baisse parce que notre dégradation des finances, comme d'autres départements, d'autres collectivités en France, est réelle. L'agence ne peut pas ne pas en tenir compte.

En tout état de cause, nous vous proposons c'est-à-dire de continuer dans le sens de nos orientations budgétaires, de continuer à investir, de continuer à emprunter et d'avoir une capacité d'intervention dans l'ensemble des politiques publiques qui soit à la hauteur des demandes de nos concitoyens, mais aussi des attentes que j'ai pu entendre sur l'ensemble des bancs de cette assemblée ce matin.

Je me permets de préciser, Mme la Présidente, que le budget 2020 sera identique à ce que je viens de vous dire sur les orientations budgétaires.

**Mme VASSAL** : Très bien.

**64. Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental des mouvements de crédits entre chapitres effectués en application de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19**

**65. Fiscalité départementale - Fixation du taux de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2020.**

**66. Modification du règlement financier.**

**67. Provision pour risques financiers - Exercice 2020.**

**M. RÉAULT** : Sur la fiscalité, je viens d'en parler, c'était la question de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont l'année prochaine nous n'aurons plus le produit directement ; ce sera une part de TVA qui nous sera affectée. Nous aurions dû fixer le taux avant le 3 juillet, donc nous sommes forclos pour fixer le taux. De toute façon, si nous avons dû le fixer nous l'aurions laissée comme les années précédentes, c'est-à-dire à 15,05 %.

Concernant le rapport 66, il s'agit de mesures techniques, notamment sur les procédures de report, sur l'actualisation de textes de référence concernant la dette, sur de nouvelles modalités

découlant de la dématérialisation des factures, sur la mise à jour des règles des cartes achat et d'autres mesures sur des garanties d'emprunt...

Le rapport 67 énonce des mesures techniques qui nous permettent, avec notre cabinet-conseil Michel Klopfer, de couvrir sur nos risques financiers. Ces provisions sont d'un montant de 1,3 million euros pour couvrir le risque de non-recouvrement des avances remboursables à la société The Camp... Nous devons également être couverts en ce qui concerne les réhabilitations de logements.

- *Vote : les rapports 63 et 64 sont adoptés.*

*les rapports 65, 66 et 67 sont adoptés à l'unanimité.*

## **68. Budget primitif pour l'exercice 2020.**

**M. RÉAULT** : Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit tout à l'heure en présentant le rapport 64. Mieux vaut échanger avec nos collègues. Toutefois, Mme la Présidente, je tiens à remercier la direction des Finances du travail accompli. C'est elle qui doit assurer que tout est payé en temps voulu, que la trésorerie soit là... Il a parfois fallu se démener presque jour et nuit pour trouver des solutions.

**Mme VASSAL** : En effet, un grand merci.

M. RAIMONDI a à présent la parole.

**M. RAIMONDI** : Mme la Présidente, M. le Rapporteur du Budget, en début de mandat la nouvelle majorité soulignait la gestion passée et notamment la progression de l'endettement... La prospective détaillée par le rapport concernant la dette sur la période 2017-2021, rapportée à la situation de l'endettement au 31 décembre 2015, fait apparaître plus qu'un doublement de l'endettement du Conseil départemental au cours du mandat, et même un triplement sur la période 2015-2023. Reconnaissez avec nous que cette évolution n'est pas anodine, en effet le doublement de la dette sur un seul mandat est plutôt rare. Cela interroge sur la gestion de la majorité et sur l'utilité de recours massif à l'emprunt. Malgré ce très haut niveau d'emprunt, les dettes d'équipement ont baissé par rapport au précédent mandat : 153 millions d'euros en moyenne par an, contre 460 millions en moyenne par an pour le mandat précédent. Concernant les ratios financiers, l'épargne brute est en baisse constante depuis 2015, excepté en un niveau exceptionnel en 201. Le rapport stipule que le niveau de solvabilité - épargne brute sur encours de la dette - se situe à 3,9 années et est inférieur à la moyenne des départements, vous l'avez précisé tout à l'heure. C'est vrai dans une vision statique, mais lorsqu'on regarde cette même donnée en dynamique, on observe une dégradation très rapide de cet indicateur. Il se détériore très fortement, dès 2020, jusqu'en 2023, évoluant jusqu'à 11 années d'après le rapport. Il faut donc constater que cette situation a affaibli très significativement le Département par sa dette et en dégradant les ratios financiers. C'était un Département puissant, il l'est manifestement moins aujourd'hui.

Sur l'impact des réformes fiscales, l'Europe déplore les impacts sur le Département de la suppression de la taxe d'habitation, qui expose encore davantage le Département face aux crises économiques, avec la substitution de la taxe d'habitation par une portion de la TVA collectée par l'État. C'est juste, il faut faire collectivement des propositions au Comité national des finances locales, dans lequel vous siégez Madame, car rien n'est encore bien précis, ce qui renforce nos inquiétudes.

Sur la contractualisation avec l'État les pénalités, et ce qu'on va appeler dans notre groupe, le gaspillage, à la lecture du rapport on apprend que le Département a dû payer, en 2019, une pénalité de 2,1 millions d'euros et qu'une provision à hauteur de 20 millions a été prévue pour



2020. Le rapport estime que cette pénalité est limitée. Pour mémoire, 322 collectivités sont concernées par les contrats de Cahors et seuls 14 collectivités parmi ces dernières, 5 communes, 5 intercommunalités et 4 départements n'ont pas atteint les objectifs en 2018 et ont dû s'acquitter d'une pénalité. Le Département a donc dépensé, en 2018, 2,1 millions de plus que ce que la loi l'autorisait à faire, et donc une pénalité à hauteur de ce dépassement vous est infligée. Un euro dépensé nous a coûté 2 euros.

Si le Département avait consenti à signer le contrat, la pénalité serait passée à 1,6 million d'euros. Mais vous annoncez qu'il sera augmenté ou multiplié par 10 en 2020 ! Si votre combat sur le contrat de Cahors était juste et que nous nous soutenions à l'époque, nous avons indiqué le risque que cela représenterait pour le Département s'il y avait dépassement. Certes, nous entendons les efforts de la suspension par le Gouvernement du contrat de Cahors qui, dû au coronavirus, et ses conséquences financières. Cependant, n'a-t-il pas été possible de contrôler les dépenses pour éviter un dépassement de 2 millions ? 2 millions sont si peu de chose à l'échelle du Département. Comment aurait-on pu économiser de 2,1 millions ? Les pistes d'économies sont nombreuses. Prenons le poste de dépenses Fêtes et cérémonies : il a augmenté de 73 % entre 2016 et 2019. Si le niveau de 2016 avait été stabilisé, 1,4 million d'euros étaient déjà économisés.

En conclusion, ne voyez pas de la malice dans mes propos, mais nous sommes tous, depuis des années, dans une lutte où l'État, quelle que soit sa couleur, transfère des charges sans recette pérenne... Face à cela, bien sûr, nul ne peut tenir responsable tel ou tel, mais, comme le disait Jules César : gouverner c'est prévoir.

**Mme VASSAL** : M. JORDA, c'est à vous.

**M. JORDA** : Monsieur le Rapporteur du budget, chers collègues, notre débat sur les orientations budgétaires et le budget se tient après une crise sanitaire qui a montré la nécessité de services publics de qualité et l'engagement total des agents territoriaux pour répondre aux besoins des populations. Elles et ils ont permis par leur action : à l'hôpital, dans les maisons de retraite, dans les services de secours, dans les collectivités comme ici au Département de répondre aux besoins et permettre la continuité des services. Nous tenons à les en remercier. Cela ne nous fait pas oublier que, pendant des années, ces mêmes services publics ont été démantelés et ces mêmes fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat et leur point d'indice bloqués. Que nous montre aussi cette crise ? Dans un article du Monde de cette semaine quatre économistes français viennent de montrer que la Covid-19 tue d'abord, et de façon particulièrement importante, les plus modestes. Cette étude montre que ce sont les plus pauvres qui ont été les plus touchés par le virus Covid-19 pour 2 raisons essentielles, leurs conditions de logement et de travail. Cela nous oblige à en tenir compte et cela va impacter obligatoirement les finances du Département. N'oublions pas que notre compétence première est la solidarité ! D'ailleurs, le programme départemental d'insertion indique que nous comptons 8 718 foyers de plus au RSA en 3 mois. Je crains que cela n'empire... Par ailleurs, les choix gouvernementaux pèsent directement sur notre collectivité, nous l'avons vu durant la crise sanitaire.

Le débat sur la réforme de l'assurance chômage, comme celui sur la taxe habitation et foncière auront des conséquences directes sur nos dépenses et nos recettes. Cette crise a également montré combien il était inconséquent de décider de supprimer tout pouvoir fiscal à notre collectivité pour y substituer des ressources liées à la conjoncture. Ce qui est déjà le cas pour les DMTO sur lesquelles rien ne nous garantit, au regard de l'aléa sanitaire, que nous atteindrons l'objectif budgétaire.

L'État ne peut pas continuer à ponctionner notre institution. À plusieurs reprises, nous sommes intervenus pour demander la compensation à l'euro près des dépenses engagées par

notre collectivité : le RSA, l'APA...sans être entendus. Aujourd'hui, nous avons adopté à l'unanimité une motion proposée par notre groupe pour demander la création d'un fonds d'urgence national ainsi qu'un renforcement de la dotation globale de fonctionnement. Cette démarche collective doit être entendue par le Gouvernement, d'ailleurs comme hasard le protocole de Cahors a disparu ainsi que les incontournables règles européennes de déficit budgétaire issues du Traité de Maastricht. C'est bien la preuve que nous pouvons être entendus !

Dans les documents qui nous sont fournis aujourd'hui, nous notons que les dépenses sont en augmentation de 153,2 M€ par rapport à 2019 soit une hausse de 7,2 %. Le secteur solidarité - +96,7 M€, avec en particulier le secteur enfance - +71,9 M€ avec une augmentation liée à l'accueil des MNA : 1080. La prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, qui est une indiscutable question de dignité humaine, est à la seule charge du Département, l'État n'assumant pas, là encore, ses responsabilités. Sur le budget de la délégation aux personnes du Bel Age, nous nous félicitons d'avoir enfin été entendus sur le volet APA puisque cette allocation passe enfin la barre des 20 €. Mais nous constatons pour les secteurs du logement une baisse de 9,1 M€, pour celui de la jeunesse et des sports de -2,6 M€ et de la culture - 2,1 M€, en particulier sur le volet des subventions aux associations. Le secteur Politique de la ville est également touché, alors que nous connaissons tous l'importance de l'intervention de ses acteurs. La crise a durement touché les associations comme le mouvement économique. Une enquête du Labo de l'économie sociale et solidaire indique que 55 % des associations prévoient des conséquences économiques de cette crise dans les 6 mois. Pour les associations employeuses, l'impact est beaucoup plus fort sur l'ensemble de ces pertes économiques avec jusqu'à 46 % d'entre elles qui estiment une perte de revenus d'activités significative. Dans notre département, ce secteur emploie près de 73 000 personnes soit près de 14 % des salariés du privé. Nous aurions tout intérêt à avoir une attention particulière pour celui-ci. Du côté des recettes, on note une augmentation de la part de l'emprunt de +136 M€ soit 19,8 % des recettes. La fiscalité indirecte et directe est en légère augmentation soit +14,4 M€ et +12,2 M€. Quant aux dotations de l'État, elles restent quasi constantes : 2,4 M€, alors que les dépenses augmentent de manière importante.

Enfin, à la fin de votre mandat, le stock de la dette continue de progresser de 420 € par habitant contre 386 € en 2019, et 112 € sur le budget 2013 soit 275 % de plus en 7 ans. Jusqu'à quand pourrions-nous faire ces choix sans que cela impacte l'impôt des ménages ?

**Mme VASSAL** : Mme SPORTIELLO a la parole...

**Mme SPORTIELLO** : Mme la Présidente, M. le Rapporteur général du budget et chers collègues, tout a été dit sur cette année 2020, pourtant loin d'être achevée. Avec la crise sanitaire, nous avons tous vécu un événement hors du commun, un événement dramatique dont nous souhaitons, hélas sans trop y croire, qu'il ne se reproduira plus. D'ailleurs, le virus est toujours présent et les masques que nous portons démontrent que le danger est loin d'être derrière nous. Je salue à mon tour l'engagement de toutes celles et ceux, soignants, aidants, salariés des commerces, bénévoles du monde associatif, fonctionnaires de l'État et territoriaux, pompiers, policiers, militaires, demeurés sur le pont au plus fort de la pandémie... Ils ont maintenu le pays à flot, nous leur devons beaucoup et surtout beaucoup plus que des mots et de simples hommages. Car si comme on nous l'annonce, nous n'en sommes qu'au début, nous ne pourrions pas indéfiniment faire l'économie d'un changement profond et durable. Pendant ces mois de confinement si difficiles, notre institution a pris en urgence des décisions indispensables. C'est sur le terrain, au plus près des populations, que la vie s'est organisée, que des aides ont été attribuées, que des matériels ont été acquis.

Dans un véritable esprit de responsabilité, l'union sacrée s'est faite, Mme la Présidente, au sein de cette institution au service du bien commun. Pour ceux qui en doutaient encore, la réactivité et l'efficacité des collectivités locales se sont révélées de façon éclatante à l'heure même où l'État semblait naviguer à vue. De cela aussi des leçons devront être tirées et des changements profonds engagés.

J'en viens maintenant au budget prévisionnel 2020 qui nous occupe aujourd'hui. Une chose est claire : d'emblée, comme le démontre d'ailleurs le rapport d'orientations budgétaires, à tous les niveaux la crise bouleverse la donne. Mais cette évidence, curieusement, ne se traduit guère dans les chiffres. Il y a des évolutions, j'y reviendrai, mais rien de marquant ni de décisif. En somme, ce budget s'inscrit dans la droite ligne de ceux qui l'ont précédé. Ce budget nous dit : notre Département demeure une des toutes premières collectivités françaises, il est solide, il n'en est pas encore à connaître des problèmes de fin de mois... Or le fait est que ce budget n'annonce aucune révolution et qu'il traduit un réel conservatisme dans ses objectifs. Pourtant, Mme la Présidente, combien de fois vous nous avez dit que votre méthode était l'efficacité. Nous vous avons toujours répondu que l'efficacité n'est qu'un mot.

Aujourd'hui est venue l'heure où jamais d'être réellement efficace, la période l'exige. Ces dernières années, vous avez beaucoup emprunté et le Département s'est endetté lentement mais sûrement, car vous aviez beaucoup de promesses à honorer. En 2020, vous empruntez encore toujours plus et pourquoi pas ? Pourquoi ne pas emprunter s'il s'agit d'aller dans le bon sens et de répondre avec force aux défis qui se posent à nous. Je ne vais pas plonger dans un tourbillon de chiffres, où seuls les experts peuvent se reconnaître. Je noterai juste, comme cela a été dit plus tôt au cours de cette séance, lors de l'examen du budget délégation par délégation. Je noterai juste donc que la jeunesse, le monde associatif, l'enseignement supérieur et la recherche sont à la baisse. Autant à l'écologie et à la transition énergétique, une fois encore elles ne bénéficient que de quelques miettes. Étrange façon d'agir sur le présent et de préparer l'avenir. Et que dire de la politique en faveur du logement ou encore de la politique de la ville, elles aussi sur la mauvaise pente ? Il n'en est pas de même, bien sûr et comme par hasard, pour l'aide aux communes. Une chose est certaine, les dépenses de solidarité augmentent, car c'est toujours là qu'il faut revenir : la protection des plus fragiles, des plus isolés est la compétence majeure, la raison d'être de notre institution. Le Département reste la collectivité-cheffe de file des politiques de solidarité. Alors chaque année, bien sûr, les dépenses augmentent mécaniquement, mais cela ne signifie pas que l'on fait davantage et mieux. RSA, APA, PCH, PMI : l'institution se conforme aux obligations qui sont les siennes, ni plus ni moins. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons sortir de la mécanique et de l'automatisme. Nous devons offrir ensemble, enfin, à l'ensemble de notre population un bouclier social à la hauteur des enjeux. La précarité déjà prégnante dans le département est désormais en train d'exploser. Les pauvres, les mal-logés, les malades, les personnes âgées et dépendantes, les mineurs isolés, les sans-emploi : tous ont toujours été en souffrance, ils le sont dès à présent bien davantage.

Il est temps, par exemple, de renforcer nos Maisons départementales de la solidarité, qui dénoncent depuis des années leur manque de moyens humains et matériels, comme il est temps de reconnaître autrement que par des paroles l'ensemble des personnels médico-sociaux du Département. Mme la Présidente, un budget cela traduit des méthodes et des priorités. Pour nous, un budget est un devoir de solidarité surtout s'il s'élabore sur fond de misère sociale et d'interpellation citoyenne comme c'est le cas aujourd'hui.

Je l'ai dit au début de cette intervention, nous avons su tous nous unir pour prendre, au plus fort de la crise, des décisions indispensables. Ce plus fort de la crise est appelé à devenir, peut-être, notre quotidien. Alors, agissons fermement !

**M. PERRIN** : Mme la Présidente, les dotations de l'État baissent, l'État se désengage d'un certain nombre de ses responsabilités reprises par les collectivités, et oui les charges de péréquation sont de plus en plus importantes et des dépenses augmentent pour faire face à la crise... Il ne faudrait d'ailleurs pas déjà oublier ce qui vient d'être indiqué par la Présidente et le Rapporteur du budget, à savoir que la crise sanitaire a d'ores et déjà coûté 110 millions d'euros à la collectivité !

Ceci dit, notre groupe estime que ce que nous propose notre rapporteur est un budget solide, certains membres de l'opposition l'ont souligné. Il est solidaire vis-à-vis de nos compatriotes et notamment les plus en difficultés. C'est un budget responsable, car il va nous permettre en cette année si particulière d'assumer pleinement notre mission de chef de file de l'action sociale. Il va nous permettre de continuer à être un vrai bâtisseur, un bâtisseur pour assumer toutes nos politiques publiques. Il va nous permettre aussi de continuer à protéger les plus fragiles, soutenir les entreprises, les associations et protéger notre environnement.

Mme SPORTIELLO, vous avez dit, « Nous avons vécu une crise » : non, nous vivons une crise. Bien entendu, nous allons voter pour ce budget, car nous sommes fiers de faire partie de cette institution et de son comportement pendant cette crise inédite. Mais je demande solennellement à l'opposition de voter unanimement ce budget, car la crise n'est pas finie. Nous nous devons d'être tous solidaires, responsables et unis !

**M. RÉAULT** : Mme la Présidente, je ne reviendrai pas sur l'endettement et notre capacité à investir grâce, précisément, à cette dette. Je pense que nous serions dans la faute si nous revenions sur cette décision de continuer à soutenir les projets des territoires, des communes et des communautés d'agglomération ainsi que de la Métropole. Cela a été notre engagement de départ, ça l'a été encore plus quand la Métropole a été créée et ça l'est encore plus maintenant que nous sommes dans une situation difficile. Ce serait une vraie erreur d'arrêter nos investissements pour les territoires, d'arrêter nos investissements pour l'activité économique et pour la reprise de l'emploi que nous espérons tous la plus rapide possible. Quand l'emploi revient, généralement une baisse s'ensuit du nombre des allocataires du RSA.

Mme SPORTIELLO, nous sommes bien dans la solidarité, en témoigne ce qu'a annoncé M. REY sur les augmentations du prix de journée de l'APA. Les montants sont très importants, sur l'APA, mais aussi sur la PCH et le RSA. Cela représente, toutes politiques confondues, obligatoires et facultatives, à peu près la moitié de notre budget de fonctionnement soit plus d'un milliard euros. Ce n'est pas rien en termes de solidarité. Quand en outre on met en place des Maisons du bel âge, on se rend compte, lors de nos visites et d'après les retours du public que c'est un service social qui est rendu, d'autant plus nécessaire en ces temps difficiles où le besoin existe d'être soutenu dans les démarches administratives. Je ne citerai pas tous les dispositifs du Département, qui se voient moins dans des lignes budgétaires clairement affichées, mais qui rendent un réel service à la population. Oui, nous sommes aussi dans la solidarité, et oui nous sommes aussi dans l'efficacité ! L'efficacité, Mme SPORTIELLO, en effet cela ne consiste pas à sortir les grands mots : le bouclier social, par exemple, c'est bien gentil, mais c'est quoi ? Nous, nous mettons en place des actions pour aider les gens, pour trouver des solutions de retour à l'emploi dans le domaine de l'insertion. Telle est notre action, ce à quoi nous œuvrons quotidiennement et pour laquelle nous prévoyons nos investissements.

Je suis en partie d'accord avec M. RAIMONDI au sujet du pacte de Cahors, qui n'a d'ailleurs de pacte que le nom. C'est vrai, nous n'avons pas souscrit à ce pacte et, pour cela, nous avons dû payer 2 millions d'euros d'amende en 2019 - sans doute, en 2020, ce sera entre 20 et 30 millions d'euros... Ce sera 100 % de l'amende parce qu'on dépasse de 1,2 % la progression des dépenses de fonctionnement. Si nous avions signé ce pacte, nous n'aurions pas pu poursuivre nos politiques, celles-là mêmes qui sont approuvées année après année par cette

assemblée. Que doit-on baisser, ou supprimer, en matière de dépenses de fonctionnement ? Personne, dans l'opposition, ne serait capable de répondre. Les solutions pourraient se discuter, car contrairement à ce qui se faisait auparavant, quand la décision sur chaque politique publique venait d'en haut, verticalement, nous tenons tous les ans des conférences budgétaires avec l'ensemble des collègues... Ceux-ci nous exposent dans ce cadre leurs prévisions, leurs difficultés, leur volonté de progresser, etc. Et moi, de mon côté, je leur expose modestement les difficultés budgétaires de l'institution, et nous trouvons toujours des solutions - c'est cela la vraie discussion, la vraie politique, qui consiste à mettre le budget au service de politiques publiques.

M. RAIMONDI, si nous avons signé le pacte nous aurions payé 75 % du montant total de l'amende. Vous pensez que le prix de la liberté est à 25 % de remise ? Tout le monde râle à propos de l'autonomie des collectivités locales, on nous la rogne encore et finalement toutes les collectivités s'empressent de signer le prix de leur liberté... Attention, nous discutons avec le Préfet pour diminuer le montant de l'amende, car si on suit aveuglément les services de l'État l'amende se situera entre 40 et 50 millions d'euros. Tout le monde l'aura compris, l'objectif de ce pacte de Cahors est de ponctionner toutes les collectivités de France du maximum de millions d'euros possible pour alimenter quelque caisse de l'État... C'est assez lamentable de la part de celui-ci.

M. JORDA, il faut en effet que l'État retourne l'argent qu'il nous prend, précisément par un fonds spécial d'urgence de soutien aux collectivités locales. Parce qu'on en a besoin et que nous ne pourrions pas continuer longtemps à assumer nos compétences et à assumer les compétences de l'État. Sachez par exemple que tous les masques achetés avant le 13 avril ne seront pas remboursés par l'État. C'est le contribuable départemental qui paie notre anticipation. Cela rentre-t-il dans nos dépenses de fonctionnement ? Oui. Va-t-on nous le reprocher ? Restons raisonnables et, très honnêtement, si on dépasse les 1,2 % de Cahors ce n'est pas en nous faisant plaisir, c'est parce que la population, les habitants, cette administration qu'est le Conseil départemental à l'ambition de pouvoir faire fonctionner ce territoire dans les meilleures conditions possibles.

Quand on décide de recruter tous ceux qui ont été abandonnés dans le dispositif des emplois aidés par le Gouvernement, on l'a fait pas pour leur faire plaisir, mais parce qu'ils étaient utiles dans les collèges, dans un certain nombre de structures départementales. Cela a un coût, qui se retrouve dans les frais de personnel. Oui, développer des politiques publiques, y compris pour les personnes du bel âge, cela coûte de l'argent - il faut du personnel pour accueillir ce public et le conseiller.

Mme la Présidente, je crois que nous avons le budget le mieux établi possible.

Nous avons beaucoup dépensé face à l'épidémie. Comme l'a dit M. RAIMONDI, était-il possible de prévoir ce qui nous est arrivé ? Ce qui est prévisible, c'est le risque. Or, là, le risque n'était pas prévisible. L'incertitude totale c'est l'impossibilité de probabiliser, comme le pensait Keynes. Hier, nous n'étions pas capables de probabiliser, et aujourd'hui non plus on ne sait pas comment vont évoluer les choses. Nous sommes par conséquent dans l'incertitude totale, si bien que nous faisons ce budget en fonction de ce que nous apprenons au fil des jours, et, on le voit, l'État est exactement dans la même situation.

Dans ce contexte, je vous demande de la compréhension et vous assure que nous sommes au plus près de la meilleure gestion financière possible de ce Département.

**Mme VASSAL :** Merci, M. RÉAULT. Je salue la façon avec laquelle vous tenez et menez, depuis 2015, cette délégation avec M. BORÉ. Vous travaillez avec la volonté de bien faire les choses, accompagné de vos services qui, effectivement, trouvent très souvent les bonnes solutions. Notre volonté depuis le début est d'associer tous les élus à la gestion de ce Département, tous les élus de la majorité pour que chacun soit responsable de sa politique.



C'est un point qui est pour moi primordial, chacune et chacun des délégués et vice-présidents ayant beaucoup réfléchi et discuté sur leur délégation respective pour que nous puissions nous accorder autour d'une vision globale.

Je comprends l'attitude de l'opposition envers cette vision globale. Mais comme nous l'avons souligné tout au long de cette séance, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation, je trouve tout à fait remarquable le budget qui vient d'être présenté. Il a fallu dépenser sans compter, c'est vrai, mais parce que la santé et la sécurité des biens et des personnes n'ont pas de prix. On nous disait qu'il ne fallait pas de masque et que tester ne servait à rien... Aujourd'hui, on nous dit que c'est indispensable. Heureusement que nous avons anticipé. Je très fière d'être à la tête d'une institution qui a été à la hauteur et de voir les Bouches-du-Rhône ont bien résisté aux impacts négatifs de la crise. J'étais personnellement effrayée d'entendre ce qui se passait dans l'Est, où l'on nous disait qu'il fallait faire des choix, que tout le monde ne pouvait pas être admis en réanimation - certaines personnes ont perdu la vie, tout simplement parce qu'il n'y avait pas assez de places et faute d'anticipation. Or ici, grâce à la qualité des médecins, des soignants, du privé comme du public, nous avons pu éviter une véritable catastrophe. On nous dit que le virus a peu circulé : c'est faux, beaucoup de personnes ont été infectées. Si nombre d'entre elles s'en sont bien sorties, c'est parce que nous avons anticipé sur la gestion globale, parce que nous avons aidé des personnes en situation de très grande précarité qui se sont retrouvées le jour au lendemain sans revenu, sans rien à manger...

C'est un budget qui est un peu exceptionnel, il est néanmoins d'une très bonne tenue. Je tiens par ailleurs à saluer nos collègues de l'opposition avec lesquels, pendant tout le confinement, nous avons maintenu un dialogue constructif. Vous nous avez laissé les coudées franches, vous nous avez fait confiance. Je vais reprendre les termes de Mme SPORTIELLO : oui, il s'est agi d'une union sacrée.

M. RAIMONDI, je ne sais pas où vous avez lu cette augmentation des frais de cérémonie... De mon côté, j'ai - 1 %... C'est un détail, et M. M. RÉAULT vous donnera les chiffres en aparté. Sur le pacte de Cahors, que j'appelle le pacte de défiance, comment pouvons-nous accepter, nous élus de la République, élus du peuple, qu'on puisse nous imposer des oukases pareils ? Que l'État se mette à notre place et gère l'institution de manière complète ! On ne peut pas nous demander de remplir certaines obligations, ce que nous faisons pour éviter que des populations entières soient laissées au bord du chemin, et, de l'autre côté, nous imposer des pourcentages ! 1,2 %... Pourquoi pas 1,1 %, 0,95 voire 0 aussi...

Nous allons être extrêmement vigilants et attentifs à ce qui va nous être proposé par le Gouvernement quant à la modification de la décentralisation. On veut donner plus de pouvoir aux départements, certes, mais sous quelles conditions ? Ce n'est certainement pas en imposant des pactes de défiance que nous arriverons à mieux travailler dans l'intérêt de la population.

Ce budget et solide, il est dans la continuité de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant. Le choix est très simple : est-ce que la fameuse cassette, sur laquelle le conseil général de l'époque était assis, devait rester toujours aussi pleine ou alors devions-nous en faire bénéficier les habitants ? Nous avons choisi d'en faire bénéficier les habitants, d'en faire profiter les communes !

J'entends dire que nous donnerions trop aux communes. Nous sommes le seul département, c'est vrai et c'est une fierté, à consacrer un pourcentage d'aide aux communes aussi important. Il faut bien trouver l'argent quelque part... Dans ce contexte, certaines communes n'ont pas augmenté leur endettement, d'autres l'ont même baissé. D'autres sont même allées jusqu'à diminuer leurs impôts. Grâce à qui ? Au département des Bouches-du-Rhône, qui leur a financé des projets ! Avoir répondu au projet des communes, quelle que soit, je le répète, leur couleur politique, restera comme une marque positive de ces 5 dernières années.

Concernant les travailleurs sociaux, ils font un métier difficile, compliqué, qui va l'être de plus en plus. Nous avons augmenté leur nombre, car, dans les années à venir, ils seront encore plus sollicités. Et budgétairement, il faudra suivre cette tendance. Cette année, il y a une diminution de DMT et des recettes, il faut espérer que nous parviendrons à compenser un petit peu...

Sachez que c'est pour nous une fierté de maintenir le cap en respectant nos engagements de départ pour nous mettre au service des habitants.

Compte tenu de la crise, compte tenu des problématiques rencontrées, franchement vous nous feriez vraiment plaisir si vous votiez pour ce budget de manière unanime (*applaudissements*) !

- *Votent pour :*

*Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORÉ, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Sylvie CARRÉGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GÉRARD, Valérie GUARINO, Nicole JOULIA, Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, Didier RÉAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Martine VASSAL.*

*Et*

*Sylvia BARTHÉLÉMY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BOUVET, Marie-Pierre CALLET ayant donné pouvoir à Solange BIAGGI, Laure-Agnès CARADEC ayant donné pouvoir à Didier RÉAULT, Brigitte DEVÉSA ayant donné pouvoir à Danièle BRUNET, Maurice DI NOCÉRA ayant donné pouvoir à Didier RÉAULT, Jean-Claude FÉRAUD ayant donné pouvoir à Patricia SAEZ, Jean-Noël GUERINI ayant donné pouvoir à Henri PONS, Eric LE DISSÈS ayant donné pouvoir à Valérie GUARINO, Richard MALLIÉ ayant donné pouvoir à Jean-Marc PERRIN, Danielle MILON ayant donné pouvoir à Patrick BORÉ*

*Votent contre :*

*Le groupe des élus "Socialiste et Écologiste", Mesdames INAUDI, RUBIROLA, SPORTIELLO, TRANCHIDA et Messieurs JIBRAYEL et PAYAN.*

*M. MASSE ayant donné pouvoir à Madame TRANCHIDA.*

*Madame HADJ-CHIKH.*

*Abstention :*

*Le groupe des élus "Communiste et Partenaires",*

*Mesdames RAOUX et SANTORU-JOLY et Messieurs FRAU, JORDA et KOUKAS.*

*Cinq élus du groupe "Socialistes, Républicains et Indépendants",*

*Mesdames AMSELEM et DI MARINO, Messieurs BÉNARIOUA, RAIMONDI et VIGOUROUX.  
Et Madame NARDUCCI.*

*-Fin de la séance publique : 16h05*